

PROCES-VERBAL
du 19 mai 2009

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	4
QUESTION ECRITE DE M. ZAJDA	7
QUESTION ECRITE DE Mme LAMBLIN	9
QUESTION ECRITE DE Mme COPPIN-QUIVRON	12
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 17 DECEMBRE 2008 ET 17 FEVRIER 2009.....	17
1.01 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2008 – Exécution du budget.....	17
PRESENTATION M. BOSSUT.....	18
Débat	22
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »</i>	<i>26</i>
<i>Abstention : « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>26</i>
1.02 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2008.....	27
PRESENTATION M. BOSSUT.....	18
Débat	22
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »</i>	<i>26</i>
<i>Abstention : « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>26</i>
1.03 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2008 – Budget supplé- mentaire 2009	28
PRESENTATION M. BOSSUT.....	29
Débat	30
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq »</i>	<i>31</i>
<i>Contre : « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>31</i>
1.04 – CONVENTIONNEMENT AVEC LE SERVICE DES FAMILLES, LA MAISON DES ASSOCIATIONS, L’OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LE CINEMA GERARD-PHILIPPE – Subventionnements 2009 – Acompte provisionnel.....	31
PRESENTATION M. BOSSUT.....	32
<i>Unanimité</i>	<i>33</i>
1.05 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2008 (D.S.U.) – Rapport annuel d’emploi.....	33
PRESENTATION M. BOSSUT.....	35
1.06 – LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES – Demande d’adhésion à l’Union Des Syndicats d’Assainissement du Nord (USAN) – Convention de piégeage Mécanique 2009.....	36
PRESENTATION M. DESMET.....	37
<i>Unanimité</i>	<i>38</i>

1.07 – PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU – Installation de systèmes de récupération d’eau pluviale – Subventionnement municipal	38
PRESENTATION Mme MARIAGE.....	40
Débat	41
Unanimité.....	47
1.08 – BUDGET 2009 – Subventions aux écoles privées sous contrat d’association.....	48
PRESENTATION M. VARLET.....	49
Débat	50
Unanimité.....	50
1.09 – RESTRUCTURATION ET RECONSTRUCTION DES ECOLES BREL/ PICASSO - Marchés de travaux – Divers avenants.....	50
PRESENTATION M. VARLET.....	53
Débat	54
Unanimité.....	55
1.10 – BILAN SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2008	55
PRESENTATION M. PETILLON.....	57
1.11 – VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMMUN - Opération « rénovation de façades » - Refonte du dispositif.....	57
PRESENTATION M. PETILLON.....	61
Débat	68
<i>Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	<i>74</i>
<i>Abstention : « Action ronquoise citoyenne ».....</i>	<i>74</i>
1.12 – DENOMINATION VOIES – Opération de construction rattachée à la rue du Président Allende – Site économique « Dronckaert II ».....	74
PRESENTATION Mme BUCHET	75
Débat	76
Dénomination : Allée des 3 Rois	
<i>Pour : « ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	<i>77</i>
<i>Contre : « Action ronquoise citoyenne »</i>	<i>77</i>
Dénomination : Allée Cinston-Churchill	
Unanimité.....	78
1.13 – SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D’ENERGIES (SIMERE) – Adhésion de la commune de Wambrechies – Avis du Conseil municipal.....	78
PRESENTATION M. WINDELS.....	79
Unanimité.....	79

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Chers collègues, je vous remercie de prendre place.

Je veux encore saluer les représentants de la presse (Voix du Nord et Nord Eclair) qui nous honorent de leur présence.

Je demande à M. ZAJDA de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur ZAJDA, vous avez la parole ; ce soir, vous êtes le benjamin de notre Assemblée, je vous félicite.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 19 MAI 2009 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Laurent WINDELS - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Claudine ZAHM - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Nathalie CARDON - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATIONS :

Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration Catherine SUBTS
Annick CASTELEIN, procuration Réjane CASTEL
Rose-Marie BUCHET, procuration Claudine ZAHM
Jean-Jacques FERON, procuration Sophie LAFRENOY
Sylvain LAMBLIN, procuration Rodrigue DESMET
Hervé DELVAS, procuration Bruno ACKOU

Le quorum est ainsi atteint et notre Assemblée peut valablement délibérer.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Nous allons entamer notre éphéméride par le **carnet rose** ; je n'ai que des choses heureuses à annoncer.

Nous félicitons notre collègue, Geneviève LEROUGE, pour la naissance de l'un de ses nombreux petits-fils, Achille, le 9 mars 2009 ; il pesait à l'époque 4,100 kg et il a quelque peu grossi depuis.

Chère Geneviève, transmettez les sincères félicitations du Conseil municipal de Roncq à vos enfants.

Nos félicitations tout aussi chaleureuses sont adressées à notre collègue Dany DELBECQUE, qui a eu la joie d'accueillir Titouan le 23 mars 2009 à 20 h 53 précisément. A défaut des mensurations, nous avons l'heure de la naissance et nous sommes très heureux pour vous et vos enfants.

Enfin, chez notre collègue, Rose-Marie BUCHET, un petit Clément est né le 2 avril 2009 à 23 h 36. Nous sommes très heureux de lui adresser nos très sincères félicitations.

Nous allons maintenant feuilleter notre traditionnelle éphéméride.

- Tout d'abord, notre entrée dans « Europe XXL » qui marque vraiment une dynamique métropolitaine, un moment fort que nous avons vécu ensemble.

- 26 avril

Nous étions rassemblés autour de la Cérémonie d'hommage aux déportés, que présidait M. DESMET.

- 1^{ER} mai

Nous avons récompensé 70 de nos concitoyens, qui ont reçu la Médaille du travail, symbole national de reconnaissance d'un parcours professionnel courageux, des années d'efforts au service du progrès de notre société.

- 8 mai

Cette commémoration nous a permis de nous retrouver afin de célébrer ensemble la fin de la période la plus tragique de notre histoire durant laquelle la barbarie a repoussé les limites de la civilisation mais elle a été finalement vaincue par les forces et les valeurs de la démocratie. Nous étions donc rassemblés tant au Blanc-Four qu'au Centre ville.

- 10 mai

C'est sous un grand soleil que nous avons pu participer au marché aux puces ; nous sommes partenaires des associations, président et organisant cet événement qui prend de plus en plus d'ampleur et qu'il sera sans doute intéressant de valoriser dans les années qui viennent.

- 16 mai

Ce fut un pas important qu'ont franchi, ici même, certains de nos jeunes concitoyens la semaine dernière en participant à cette très émouvante cérémonie de remise des cartes électorales, au cours de laquelle nous, élus, avons pu passer le message fort de l'engagement démocratique en rappelant que la démocratie ne se glisse pas dans l'urne mais que cette dernière participe grandement de la démocratie. Je félicite la presse pour les beaux articles qui ont relaté cet événement important.

Les élus ont également des devoirs, notamment à travers la reconquête de leur patrimoine.

C'est la restructuration de l'annexe mairie qui est équipée désormais d'un dispositif d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. C'est vraiment un point de départ puisque le « guichet unique » est en cours d'implantation, qui permettra d'accueillir notre population de manière convenable, efficace, pertinente avec des techniques de communication modernes.

Au Blanc-Four, les travaux de l'Eglise Saint-Roch ont été réceptionnés vendredi dernier, Monsieur DESMET. Cet édifice resplendit désormais de ses belles couleurs.

Nous félicitons l'ensemble des équipes qui, sous la coordination de M. DUMONT, ont entrepris et clôturé les travaux de restauration des deux églises de notre Ville.

Le développement durable est un domaine transversal de réflexions, d'interventions mais fait aussi l'objet d'actions très concrètes.

Vous avez suivi l'actualité : 14 mini animaux ont été installés sur l'ancienne voie ferrée ; ils y grignotent les herbes pour débroussailler cette voie et sont en train de gagner des pans d'accès plus difficile.

La semaine du développement durable a été vécue pour la première fois à Roncq, qui a permis d'y sensibiliser les habitants, notamment par l'installation de trois ruches que Madame MARIAGE suit très attentivement ; elle tient à ses abeilles et en assure un suivi tout à fait quotidien.

Nous avons également vécu un beau moment au cours duquel nous avons appris à faire du compost, à retrouver les saveurs du terroir, pour revenir à des pratiques plus saines et plus simples dont je sais que vous êtes tous d'ardents partisans et défenseurs.

Enfin, le développement des Arts de vivre à Roncq sous toutes latitudes dont le lancement a eu lieu le 21 mars ; les motards sont venus ouvrir cette voie de l'Europe sous le signe de la Pologne plus particulièrement. Nous avons accueilli la troupe de danse Polonia qui s'est produite sur la place du Centre-Bourg, au pied du mât de Cocagne.

Je félicite encore une fois les équipes municipales qui, sous la houlette de Jean WAUQUIER et Olivier HEBRANT ont concocté elles-mêmes ce mât ; preuve en est que nous sommes dans une vraie dynamique de ville, avec les services municipaux et les élus, tous ensemble pour mobiliser nos citoyens sur un événement vécu dans la métropole.

Puis il y a eu les chorales, les orchestres, la conteuse Anna LAZOWSKI, le concert de musique, Vox Clamantis qui a été un moment de grande émotion dans l'église Saint-Piat, un moment de pur bonheur avec une formation de très grande qualité.

Les Arts de vivre, c'est à la fois des expositions, des chœurs mais aussi Killer Queen. Ce fut également un moment très fort pour ceux qui aiment cette musique qui rappellent leur enfance à ceux de notre génération. Un moment de pur bonheur partagé.

Les ateliers cuisine rencontrent toujours un vif succès avec Christophe HAGNERELLE et Thierry DUSAUSSOY.

On ne peut le passer sous silence, même si la fin a été ternie par un regrettable incident : le vernissage de l'exposition de l'atelier Maurice ESTEVE, a connu une forte participation du corps enseignants, des parents d'élèves et des enfants eux-mêmes. J'invite ceux, qui n'ont pas pu encore découvrir cette exposition, à se rendre au premier étage et vous y verrez combien les enfants sont riches de créativité et portent en eux beaucoup de talent, qu'il nous faut faire découvrir.

Je vais maintenant quelque peu anticiper en vous parlant de la conférence de Janine PONTY, professeur émérite des universités, qui se déroulera demain soir (je remercie M. TELLIER qui l'a proposée). Considérée comme la meilleure spécialiste du monde polonais en France et, plus particulièrement, de l'immigration polonaise, nous avons souhaité donner à cet événement un angle particulier puisqu'elle a signé un livre très riche sur « les Polonais en France de Louis XV à nos jours » en lien avec notre singularité qui est l'immigration flamande.

Enfin je vous rappelle, mes chers collègues, ainsi qu'à l'assistance que nous vivrons un événement exceptionnel samedi, ici même : nous accueillerons les deux plus grands auteurs vivants de la bande dessinée en Europe que sont François SCHUITEN et Benoît PEETERS qui seront accompagnés du compositeur Bruno LETORT pour une présentation tout à fait originale de leur prochain ouvrage. Ce sera également un moment « Europe XXL » que nous allons vivre avec beaucoup d'intensité –je l'espère– puisque le programme est tout à fait alléchant ; ce sera un moment riche d'enseignement, à vivre ensemble, à partager et, surtout, à discuter ensuite entre nous.

Nous allons entamer notre séance de Conseil municipal par les questions écrites. Nous écoutons Monsieur ZAJDA.

▪ **QUESTION ECRITE DE M. ZAJDA**

M. ZAJDA –

Monsieur le Maire,

Le Conseil général a validé au 1^{er} avril 2009 l'augmentation de 5 % des tarifs d'hébergement et de dépendance de la Maison de retraite de Roncq, augmentation décidée par le Conseil d'administration que vous présidez.

Le tarif journalier de l'hébergement 1 lit est ainsi passé de 52,03 € à 54,61 €.

Les tarifs dépendance sont passés, pour

le JR4-5, de 4,19 à 4,43 €

le JR3 de 9,84 € à 10,43 €

le JR1-2 de 15,42 € à 16,45 €

Cela représente, pour chaque résident, une dépense annuelle de plus de 1.000 € alors que, dans le même temps, les pensions n'ont été revalorisées que de 1 %.

Je vous rappelle également qu'en 2008 ces mêmes tarifs ont subi une augmentation de 5,9 % versus les 1,8 % pour les retraites.

« Roncq avec vous » compte sur votre sens de la justice sociale pour veiller à l'avenir à une augmentation plus adéquate aux évolutions des revenus des résidents de la Colombe d'autant qu'il ne faut pas oublier qu'ils subissent également la politique de déremboursement imposée

par l'Assurance maladie sur de plus en plus de médicaments et par l'accroissement des franchises.

Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous appelez mon attention sur le décrochage observé entre les différentes tarifications : frais d'hébergement, suppléments relatifs à la dépendance et revalorisation des pensions et retraites des résidents.

Sans entrer dans des explications techniques et comptables, même si j'observe une nuance entre les chiffres que vous avancez et ceux qui résultent du budget, d'une situation qui n'est pas nouvelle dès l'instant où elle est l'expression d'une tendance lourde, relative à la problématique de la dépendance et de ce que la solidarité nationale peut garantir dans ce domaine.

Pour autant, vous n'ignorez pas que les maisons de retraite, appelées désormais des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont de plus en plus médicalisées et intègrent, autant que possible, des unités de soins pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Cette double fonctionnalité fait que les EHPAD sont tributaires des tutelles du Département pour la part hébergement et de l'Etat, représenté par la DASS, pour la partie soins. S'y ajoute la prise en charge, par le Département pour le compte de l'Etat, de l'APA.

Par voie de conséquence, la gestion des EHPAD s'avère complexe, coûteuse et leurs directeurs ont la lourde tâche de les faire évoluer vers l'accueil d'un public de plus en plus dépendant, en respectant des taux directeurs d'évolution de la tarification plafond tout en programmant des investissements de modernisation et d'agrandissement.

Sur ce dernier point, j'appelle l'attention de l'Assemblée, comme je l'ai déjà fait par ailleurs, sur la nécessité d'entreprendre, dès que possible, un programme de modernisation de notre Maison de retraite pour aller vers des chambres individuelles (ce n'est pas le cas aujourd'hui, il reste encore des chambres partagées) et des unités de vie d'une douzaine de résidents, qui semblent être des petites communautés mieux gérables ; ce que personnellement j'appelle « la deuxième humanisation ». Vous savez qu'elle a déjà été vécue il y a 20 – 30 ans, et elle me semble tout à fait nécessaire.

Ce matin même, nous accueillions un colloque organisé par Notre Logis qui nous rappelait que, dans la métropole lilloise, nous avons la population la plus âgée et que cette problématique de la personne âgée, et forcément de la dépendance, serait tout à fait ténue et pertinente.

S'agissant d'un établissement qui relève principalement du Conseil général du Nord, je transmettrai votre question à Mme DEROO, Conseillère générale du canton qui, par ailleurs, siège au Conseil d'administration de notre Maison de retraite, de sorte qu'elle puisse nous faire part de la stratégie du Département vis-à-vis de cette problématique, sans doute au travers des critères d'éligibilité à l'aide sociale.

Pour ma part, je suis très attentif aux résidents les plus démunis qui relèvent donc, le plus souvent, de l'aide sociale et ils sont de plus en plus nombreux. Les personnes concernées conservent au moins 10 % de leurs ressources, avec un minimum garanti de 75 € par mois, sans que le ticket modérateur de la Sécurité sociale, Monsieur ZAJDA, ne puisse impacter ce minimum.

Selon la situation personnelle de chaque résident, j'ai demandé à M. l'Adjoint à la solidarité et à la famille, M. BEAUVENTRE, par ailleurs Vice-Président de notre CCAS, de veiller à ce que ce dernier soit en alerte permanente vis-à-vis de ces publics défavorisés : dès l'instant où des difficultés de financement apparaissent (prothèse dentaire, lunettes et autres), le CCAS fait l'avance des frais correspondants (remboursables ou non). Très souvent, des résidents rencontrent des petits problèmes de parcours s'ils sont hospitalisés, perdent leur dentier, leurs lunettes... ils ne peuvent attendre trois mois pour que ces outils, indispensables à leur vie quotidienne, soient remplacés.

On ne peut surtout pas accepter leur non-remplacement immédiat pour des raisons financières.

Bien entendu, si d'autres situations singulières se faisaient jour, le CCAS y sera très attentif, dans le respect des règles de l'obligation alimentaire des familles.

▪ **QUESTION ECRITE DE Mme LAMBLIN**

Mme LAMBLIN –

Monsieur le Maire,

Depuis cette année, la municipalité a souhaité mettre en place une sectorisation concernant les inscriptions dans les écoles. Début mai, les affectations qui déterminent l'école que devront fréquenter, pour l'année scolaire 2009/2010, les petits Roncquois sont arrivées dans les boîtes aux lettres.

De nombreux parents ont eu la désagréable surprise de constater que leur choix n'a pas été respecté ; certaines familles ont même eu le désagrément de se voir refuser l'inscription des frères et soeurs dans la même école que leurs aînés.

Nous souhaiterions savoir sur quelle disposition réglementaire vous vous êtes appuyé pour déterminer les affectations. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2005, la sectorisation doit être formalisée par délibération du Conseil municipal conformément à l'article L 212.7 du Code de l'éducation, ce qui, à notre connaissance, n'est pas le cas.

En l'absence de cette délibération, nous vous demandons de bien vouloir surseoir aux décisions d'affectation pour la rentrée scolaire prochaine.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, voulez-vous répondre ?

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Conseiller municipal, comme vous l'indiquez fort bien dans votre question, il n'y a pas en effet de sectorisation scolaire pour la ville de Roncq ; celle-ci ne pouvant être formalisée que sur délibération du Conseil municipal, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Roncq.

Par ailleurs, la loi prévoit que le maire procède à l'inscription des enfants dans les écoles publiques de sa commune.

Dès l'installation de la nouvelle majorité, il y a un an, j'ai proposé à Monsieur le Maire de faire de la sorte, dans le souci d'une gestion plus fine et plus équilibrée des effectifs scolaires sur le territoire communal : être à la source des inscriptions à l'école permet non seulement d'avoir un contact personnalisé avec chacune des familles mais aussi de faire en sorte d'appliquer les règles régissant l'inscription des écoliers non roncuois, dans le cadre de l'intercommunalité.

Etre à la source des inscriptions nous permet dès lors de mieux mobiliser les ressources matérielles à mettre en oeuvre et éviter ce que nous avons déjà connu : une ouverture de classe dans une école avec les conséquences financières que vous imaginez et, à seulement quelques kilomètres de là, une fermeture administrative de classe dans une autre école.

Pour autant, cette meilleure gestion des effectifs des écoles ne vient pas nier la liberté des parents à choisir l'école de leurs enfants. Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas en effet de sectorisation à Roncq.

Vous déclarez par ailleurs que de « nombreux parents » ont eu la désagréable surprise de constater que leur choix n'a pas été respecté et que –je vous cite– *certaines familles auraient eu le désagrément de se voir refuser l'inscription des frères et soeurs dans la même école que leurs aînés.*

Je dois vous dire, chère Madame LAMBLIN, que vos propos sont inexacts mais, sans doute, leur origine est-elle quelque peu partielle voire partielle ?

Peut-être avez-vous été mal informée ou mal conseillée dans votre démarche ?

Je vous remercie néanmoins, Madame LAMBLIN, d'avoir saisi votre droit de tribune au Conseil municipal pour m'interroger sur le sujet et me permettre ainsi de vous répondre le plus clairement possible.

Tout d'abord, nous avons procédé en mairie à l'inscription de 212 enfants dans les 8 écoles publiques de Roncq.

Dans 7 d'entre elles, le choix des parents s'est trouvé totalement satisfait.

Reste 1 école pour laquelle le nombre de demandes d'inscription (47 très précisément) était supérieur à la capacité d'accueil connue, à savoir 36.

Sur les 11 dossiers restants 3 concernaient des enfants n'atteignant l'âge de 2 ans qu'en décembre 2009 ; ceux-ci ont été placés sur liste d'attente, procédure largement employée par la Directrice de cette école dans les années antérieures.

Les 8 autres cas concernaient des familles dont le domicile n'appartient pas au secteur de l'école demandée et, contrairement à ce que vous affirmez, dont les enfants n'auraient ni frère ni soeur scolarisé(e) en septembre prochain dans l'école.

Ces familles ont donc reçu un courrier (vous y faites référence) les invitant à inscrire leur(s) enfant(s) dans l'école de leur secteur de résidence ou, si elles contestaient cette affectation, à se rapprocher du service Vie scolaire.

A ce jour, une famille a suivi notre préconisation.

Restaient donc 7 familles qui, après contact avec nos services ou avec moi-même, personnellement, ont préféré maintenir leur choix.

Après une rencontre ce midi même avec la Directrice de l'école et ajustement de la capacité d'accueil ainsi que la radiation, à la demande des familles, de 2 élèves actuellement scolarisés,

4 autres enfants (sur les 7) pourront effectivement être inscrits et les 3 restants, âgés tous trois de moins de 2 ans à la rentrée prochaine, donc non scolarisables, le seront sur liste d'attente.

Au total donc, aucune famille ne s'est vu imposer, comme vous le laissez entendre, une affectation non conforme à son choix.

J'espère, Madame LAMBLIN, que cette réponse sera de nature à apaiser vos inquiétudes qui auraient gagné en légitimité à reposer sur des faits exacts et non sur des rumeurs de mauvais aloi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur VARLET.

La parole est à Madame COPPIN-QUIVRON.

▪ **QUESTION ECRITE DE Mme COPPIN-QUIVRON**

Mme COPPIN-QUIVRON –

Une année s'est écoulée depuis les nominations des adjoints, des conseillers municipaux délégués, du conseiller culturel et du conseiller en performances. Quand aurons-nous le bilan d'évaluation de leurs activités, comme vous nous l'aviez promis au début de la nouvelle mandature ?

M. LE MAIRE –

Madame le Conseiller municipal, vous m'interrogez sur l'évaluation de l'action depuis le début du mandat municipal en cours des adjoints, conseillers municipaux délégués et personnels en charge des missions de conseil en culture et en performances et je vous en remercie. Par cette question, vous abordez l'évaluation des politiques publiques municipales et, par là même, la question de notre nouvelle gouvernance.

Le sujet ne saurait être d'apprécier individuellement les activités des personnels politiques ou techniques ; ce n'est ni le lieu, ni la compétence de notre Assemblée. Mais tout simplement de faire une première évaluation de l'action municipale, entendue au sens général, au regard de ce qui a été mis en place depuis un peu plus d'un an.

Beaucoup de chantiers ont été entrepris ou ouverts depuis mars 2008 avec, comme fil conducteur, une ferme volonté de placer Roncq dans l'Eurométropole et de faire de notre Commune un acteur exemplaire du développement durable. Et au confluent de ces deux axes stratégiques, un objectif de progrès permanent visant à vivre ensemble autrement.

En conséquence, les méthodes de travail ont été aménagées de façon à travailler avec toute la visibilité et la transversalité requises.

Les techniciens sont clairement en charge du fonctionnement des services municipaux et des relais fonctionnels avec nos partenaires ; je pense à Lille Métropole, alors que les Adjointes et Conseillers délégués du maire impulsent et initient des projets politiques. Cela s'est traduit par la mise en place de groupes de réflexion sur diverses thématiques telles que l'aménagement du territoire, le développement durable, l'enfance, la jeunesse, la solidarité, la fraternité, la modernisation de nos relations avec les usagers tant dans les domaines de la restauration, des centres aérés que des garderies scolaires.

L'organisation de ces groupes de réflexion reposait (j'utilise l'imparfait parce que les conclusions ont été rendues il y a quelques jours) sur un binôme politique et technique qui assure un rôle de chef de file et d'animateur.

Au-delà de ces groupes de travail que la majorité municipale a mis en place et sur lesquels vous avez été informés, j'ai également missionné M. Thibault TELLIER sur une réflexion relative à une perspective de partenariat avec la ville de Tourcoing portant sur le développement de la lecture publique à travers la mutualisation intercommunale des moyens. Notre collègue a été spécialement missionné à cet effet au moyen d'une lettre de cadrage portant sur des champs d'investigation mais aussi sur les moyens matériels adéquats. A ce sujet, je tiens ici à lever toute ambiguïté supposée et qu'a traduite un de nos collègues, M. PLOUVIER, par voie de courriel en date du 27 avril et par voie de presse. Je le réaffirme publiquement : la ville de Roncq doit de donner les moyens adéquats à celles et ceux qui oeuvrent pour l'intérêt général et c'est même un devoir que nous avons de leur donner les moyens de travailler efficacement et rapidement, d'autant plus lorsque l'intéressé ne perçoit aucune indemnisation pour ce faire.

Je déplore à cet effet, Monsieur PLOUVIER, la sémantique qui y est développée et qui vise à créer un amalgame entre le temps de la mission et le temps passé. Bien entendu, je ne répondrai pas davantage à la demande portant communication du détail des dépenses d'achat de téléphones, de communications en rappelant tout simplement qu'une ville comme Roncq

travaille, comme toute entreprise, avec une flotte d'appareils de communication et un forfait global de connexion.

Pour revenir à l'essentiel, au-delà des groupes de réflexion précités, je vous invite à vous référer aux actions entreprises et développées dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, le développement durable, le handicap, la petite enfance, le partenariat avec le secteur associatif, l'e-administration, la mise sur pied d'apprentissages aux arts visuels, à l'anglais précoce et, très bientôt, à la musique à travers la « bouillie musicale » qui, avec le Service des familles, s'adressera aux tout petits : le jardin musical à l'école municipale de musique ou encore les orchestres à l'école, en lien avec le collège public Paul-Eluard, sont les premières amorces d'un contrat éducatif global qui intégrera tous les âges, de la toute petite enfance jusqu'au soutien aux étudiants en études longues,

Relativement aux actions dans les écoles, la mobilisation et l'expression de plus de 300 personnes, parents-enfants, dont M. POLVENT, Inspecteur d'Académie, Madame DERVILLE, Inspectrice de l'Education nationale, les professeurs des écoles, lors du vernissage de l'Atelier Maurice ESTEVE, attestent de la pertinence des actions entreprises.

Le calendrier culturel, tant dans les lectures gourmandes, les expositions, les conférences, les concerts, les spectacles combinés à l'opération « Lille 3000 – Europe XXL » a été élaboré pour répondre à l'attente du plus grand nombre dans une articulation métropolitaine complémentaire qui vise, justement, à faire de Roncq un lieu de rendez-vous culturel dans notre métropole et notre référencement dans l'événementiel métropolitain atteste, lui aussi, de la qualité de notre programmation et de son accessibilité au plus grand nombre.

Par ailleurs, il nous permet de bénéficier du soutien financier de l'opérateur et ainsi d'étoffer notre offre à budget raisonné.

Dans le domaine du développement durable sur lequel je sais que vous partagez nos sensibilités, des actions très concrètes ont été mises sur pied :

- la semaine du développement durable a été traduite à Roncq par une manifestation organisée au Bois-Leurent qui sera pérennisée ; l'installation de ruches, une végétalisation de l'espace Jean-Albert-Bricout qui vient coiffer l'édifice, l'installation d'un cheptel de mini poneys et ânes sur l'ancienne voie ferrée appelée à devenir le support de la Boucle des deux clochers.
- à ces actions, s'en ajoutent d'autres moins visibles telles que le tri de déchets de papier de bureau qui fonctionne vraiment très bien, la distribution d'eau de pluie pour nos espaces verts et les sanitaires de l'Hôtel de ville ; enfin, les repas bio dans les restaurants scolaires,

la gestion différenciée des espaces verts, l'abandon progressif des produits phytosanitaires... tout cela contribue du développement durable en matière environnementale et écologique.

Par ailleurs, j'espère que les délibérations de ce soir nous permettront de participer à la valorisation des eaux de pluie, à la végétalisation des façades, qui montrent notre volonté d'associer les Roncquoises et les Roncquois à cette démarche de durabilité.

Pour ce qui est de la petite enfance (pan très important qui a été mis en oeuvre immédiatement) nous travaillons actuellement avec l'Association des familles pour être plus autonomes, mieux en capacité d'accueillir les jeunes enfants.

Les statuts de cette association sont en voie de réformation, des baux emphytéotiques sont en cours d'élaboration pour les propriétés municipales affectés aux tout-petits.

Un relais d'assistantes maternelles est en place depuis le mois d'avril dernier.

Un projet expérimental de jardin d'éveil est en réflexion.

Un projet de restructuration de la halte-garderie du Blanc-Four est en cours.

De même que la construction d'un bâtiment modulaire rue Destombes.

Nous allons même jusqu'à inaugurer le détachement de personnel municipal ayant l'expertise requise pour remplacer du personnel associatif en arrêt maternité au sein de cette association.

Par ce dernier point, ce va-et-vient fertile entre personnel municipal et associatif, nous voulons contribuer, Madame COPPIN-QUIVRON, au changement de nos cultures professionnelles en favorisant très concrètement la mobilité de nos personnels.

Pour ce qui est de l'aménagement de la Ville et de ses chantiers, je vous invite à observer les changements en cours :

- le chantier l'église Saint-Roch s'achève dans les délais prescrits,
- les écoles Brel/Picasso seront livrées comme prévu en septembre prochain,
- le parking Scalabre est en cours et sa livraison aux automobilistes sera effective au début de l'année prochaine,
- après une première phase de travaux, l'école Jaurès connaîtra de nouveaux aménagements à l'été prochain,
- toujours au cours de cet été, des travaux substantiels seront entrepris à la piscine, à la salle Stélandre, à Boerio et dans bien d'autres sites sportifs.

Nous avons réussi à obtenir, de M. le Préfet de Région, qui était en visite chez nous et que nous avons sensibilisé avec Rodrigue DESMET, la dotation globale d'équipement (ce n'était pas évident) pour les travaux de la piscine et le sentier de la Boucle des deux clochers, au-delà de l'opération de défrichage doux avec les mini animaux, qui entrera dans sa phase opérationnelle dans les semaines qui viennent : signalétique, aménagement réversible et démarche artistique.

Je serais incomplet si je ne mentionnais pas l'équipement d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite installé à l'annexe mairie ; cette dernière est, par ailleurs, en cours de réaménagement pour sa partie Accueil par la mise en oeuvre d'un point unique de paiement afin de tendre vers un « guichet unique » qui rendra bien des services aux familles.

Enfin, sur la partie ayant trait en particulier à l'organisation municipale, je tiens à saluer le travail accompli par l'ensemble de nos collaborateurs qui a permis de toiletter notre organigramme municipal.

La démarche d'évaluation des personnels municipaux vient d'être relancée dans une logique de projets, d'objectifs traduisant les axes prioritaires de la commande municipale. Je ne développerai pas plus cet aspect managérial puisque, Madame COPPIN-QUIVRON, vous en êtes également actrice (et je vous en remercie) au sein d'un Comité de pilotage.

Concernant la commande publique, un contrat expérimental de partenariat issu d'une démarche de dialogue compétitif a été noué, cette année également, avec un prestataire quant à la gestion et à l'approvisionnement de notre restauration municipale. Celui-ci donnant toute satisfaction, nous comptons consolider la démarche entreprise dans les mois qui viennent au travers d'un contrat de plus longue durée qui intègre plus encore de préoccupations environnementales, nos productions de terroir, et nous réfléchissons très concrètement au développement de ce partenariat public-privé, notamment pour ce qui est de l'entretien de nos bâtiments municipaux mais, aussi et surtout, pour les installations d'éclairage public.

Une démarche ambitieuse est également amorcée sur ce que l'on appelle l'e-administration. Le guichet unique, que j'ai évoqué précédemment, sera prochainement doté d'un logiciel informatique permettant d'améliorer les relations aux usagers ; cet objectif étant essentiel. Nous allons vers les réservations en ligne des cantines, le téléchargement des dossiers d'inscription notamment pour les centres aérés, le paiement en ligne, les virements automatiques, la facturation en ligne...

A cela s'ajouteront prochainement de nouveaux logiciels comptables, orientés vers nos prestataires et collaborateurs qui pourront ainsi interroger à distance la situation du traitement de leurs factures ; ils disposeront d'un accès en ligne à leur bulletin de paie et à la gestion de leurs congés.

Tous les acteurs, qu'ils soient politiques ou techniques, s'inscrivent dans cette même logique performantielle d'exigence et d'excellence de notre action publique. Certes, tout n'est pas parfait ; loin de là. Beaucoup de choses restent à améliorer, à perfectionner mais l'essentiel est que nous ayons, à Roncq, ce terreau, ces sarments qui font de notre territoire un lieu d'innovation, d'éclosion.

S'y ajoute cette envie de réussir ces paris préparant l'avenir pour nous adapter au temps moderne sans, pour autant, perdre notre identité de générosité, de convivialité, de partage et j'aurai l'occasion de revenir sur ce dernier point pour vous faire des propositions relatives à la solidarité internationale puisque mon mandat à la Communauté urbaine me permet de vous faire part d'une démarche plurielle, ouverte sur l'Europe, ouverte sur le monde.

Voilà les éléments de réponse un peu longs sans doute (ils représentent quand même un an de travail) que je souhaitais vous communiquer, Madame COPPIN-QUIVRON, tout en saluant l'action de l'ensemble des élus et des techniciens de notre grande maison.

Je vous remercie de votre écoute et nous allons maintenant entrer dans l'ordre du jour avec **l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 17 décembre 2008 et 17 février 2009.**

Sans remarque particulière, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 - Exécution du budget

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET - 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;
- 5) Prend acte qu'aucune action de formation des membres du Conseil Municipal n'a été financée par la Commune. Un débat s'engage sur cette thématique.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 12 mai 2009*

M. LE MAIRE –

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, je quitte la séance pour vous retrouver avec plus de ferveur encore dans quelques dizaines de minutes. Je laisse la présidence momentanée à Monsieur le Premier Adjoint et passe la parole à Monsieur BOSSUT.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. BOSSUT –

Je vais donc vous présenter la première délibération qui concerne le **Compte administratif 2008**. Lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif de l'année 2008, plusieurs principes avaient été clairement affirmés :

- la maîtrise volontariste des dépenses de gestion en vue de constituer une épargne significative ;
- la poursuite des investissements entrepris.

L'exécution budgétaire fait apparaître une bonne gestion avec la réalisation des objectifs ainsi définis.

Les résultats de l'exercice 2008 font apparaître les montants suivants :

- Section de fonctionnement, Dépenses réalisées.....	13.735.406 €
Recettes réalisées.....	14.964.943 €
- Section d'investissement, sans reprendre les restes à réaliser :	
Dépenses.....	7.008.602 €
Recettes.....	8.028.147 €

Ce compte administratif 2008 présente donc un résultat final en section de fonctionnement de 1.229.536 €.

Pour apprécier correctement le niveau de réalisation des prévisions budgétaires, il faut neutraliser les opérations d'ordre et la reprise du solde de l'exercice 2007, et ne s'arrêter uniquement qu'aux opérations réelles. Je ne vais pas les reprendre en chiffres mais en taux de réalisation, ce qui sera plus significatif pour notre Assemblée :

- En section de fonctionnement, le taux de réalisation en matière de dépenses a été de 96,9 % à savoir que pour 100 € inscrits au budget, nous avons dépensé 96,9 €

En recettes, il a été de 100,7 %

- En section d'investissement, le taux de réalisation au niveau des dépenses est très bon ; la moyenne des communes de notre strate (10 à 20.000 habitants) soumises à une taxe professionnelle unifiée, oscille entre 60 et 65 %. Or, à Roncq, le taux de réalisation des dépenses d'investissement a été de 85,9 % ; c'est un excellent taux mais que signifie-il ?

Les montants, qui ont été mobilisés lors du vote du budget primitif 2008 et de ses différentes décisions modificatives, ont été presque totalement utilisés. Les investissements ont donc été menés d'une façon efficace et, à ce titre, nous pouvons remercier l'ensemble des services municipaux qui les ont assurés ainsi que les élus qui les ont initiés.

Dépenses réelles de fonctionnement

Un tableau vous a été remis et, dans le commentaire, vous avez trouvé la répartition entre les charges à caractère général, de personnel et de gestion courante.

Concernant nos dépenses réelles de fonctionnement, notamment au niveau des charges de personnel, la statistique 2008 du Ministère des finances (que nous avons reçue début mai 2009) indique, pour les communes de notre strate, un taux de 51,94 % alors que notre taux de charges de fonctionnement en frais de personnel est de 48,69 %. Il s'agit là également d'un élément significatif important.

Autres charges de gestion, notamment les subventions

Elles représentent, vous le savez, un montant de 1,855 M€.

Le montant des subventions, pour la commune de Roncq, représente 13,56 % par rapport à ses dépenses alors que le taux des communes de la même strate est de 8,55 %. Là également, un effort significatif a été fait au niveau des associations dont nous ne pouvons que nous réjouir ; le monde associatif est fortement soutenu et encouragé à Roncq.

Ventilation par fonctions

Elle vous est présentée dans un tableau ; il faut y relever l'importance du secteur de l'enseignement qui représente 29,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part importante permet de vous montrer l'intérêt que la Commune et l'équipe municipale portent à l'enseignement et au suivi des écoles de Roncq.

Recettes de fonctionnement année 2008

Elles sont en léger repli de 5,2 % par rapport à 2007, qui s'explique notamment par un différé de versement des participations attendues de la Caisse d'allocations familiales. Comme je vous l'ai expliqué lors du vote du budget primitif 2009, nous les retrouverons en 2009.

Une part importante de cession d'immobilisations a été réalisée en 2007, notamment 507.000 € pour la vente de terrains à l'Association Chiens guides d'aveugles, que l'on ne retrouve pas en 2008. S'agissant d'une opération non récurrente, c'est la raison pour laquelle on trouvera une diminution des recettes au niveau de l'exercice 2008.

Ensuite diverses compensations et recettes au travers des dotations de l'Etat (DGF, DSU), de LMCU ainsi que les impôts perçus par la Commune provenant des ménages,

- La part des contribuables ronquois représente 37,1 % des recettes
- L'Etat au travers de ses diverses dotations 26,1 %
- LMCU au titre du versement de la taxe professionnelle 23,8 %

Dépenses d'investissement

Comme déjà évoqué dans mon propos, ces dépenses réalisées en 2008 s'élèvent à 6,637 M€ et les principales dépenses d'équipement ont porté sur les dotations de programme : Brel/Picasso, églises Saint-Piat et Saint-Roch, divers investissements au niveau des services et des bâtiments communaux.

Je ne m'étends pas sur le sujet puisqu'une note de synthèse vous a été transmise.

Par contre, un point important à souligner : la moyenne de la commune de Roncq par rapport à celle des communes de la même strate puisque 97 % des dépenses d'investissement concernent des dépenses d'équipement.

A Roncq, pour 100 € inscrits au budget 97 € sont dépensés en investissement et 3 € en remboursement de capital.

Pour votre information, la moyenne de la strate est de 66 € en dépenses d'investissement et 34 € en remboursement d'emprunts.

On note donc, là également, une santé financière saine qui mérite d'être soulignée dans le cadre de la présentation de l'exercice 2008.

Le total à financer s'élève, pour l'année 2008, à 8,965 M€ ; au niveau des recettes d'équipement, on a inscrit un montant de 4 M€ d'emprunt. C'est également à souligner.

Marge de manoeuvre

A la clôture de l'exercice, la marge de manoeuvre dégagée (différence entre l'excédent réel des recettes et les dépenses de fonctionnement) s'élève à 1,77 M€ soit près de 12 % des recettes réelles de fonctionnement ; la moyenne des communes de la strate se situant à 8 %.

Encours de la dette au 31 décembre 2008

Il s'élève à 5,299 M€ ce qui ne représente que 35 % des recettes réelles de fonctionnement ; le taux des communes de notre strate étant en moyenne de 77 %, soit le double de Roncq.

Capacité d'autofinancement

Le ratio de Roncq est de 11,18 % pour 4,54 % pour les communes de notre strate. Il s'agit également d'un élément important à souligner, qui prouve que la santé financière ronquoise est correcte.

Je n'irai pas plus loin dans le détail de ce compte administratif, l'important est de vous en avoir présenté les principaux ratios et les grandes masses ; le détail des comptes, articles, chapitres ne présente pas d'intérêt particulier, il faut en voir l'évolution, ce qui peut faire l'objet de discussions entre certaines personnes sans, pour autant, intéresser le public présent dans la salle.

Je vous propose de développer de suite **le Compte de gestion**, sachant qu'il présente les mêmes montants. Il est tenu par le Trésorier payeur d'Halluin , la seule différence est que l'on n'y retrouve pas les opérations d'ordre, ni les reports.

Il vous sera donc demandé d'approuver, dans un premier temps, le compte administratif puis le compte de gestion. Je rappelle que durant ces deux votes le Maire ne peut être présent.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Ces chiffres relatent la bonne santé de notre Ville.

Je voudrais remercier les services de M. SCHOCKAERT pour ce résultat tout à fait remarquable.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Comme M. BOSSUT vient de nous le dire, un compte administratif, c'est l'exécution du budget et son objet est, effectivement, de vérifier la conformité de ce qui a été réalisé par rapport au prévu. Mais nous n'avons que les grandes masses financières ; il nous manque quand même certains éléments.

Par conséquent, il me sera difficile de voter pour ces deux premières résolutions.

En outre, je regrette l'absence de M. le Maire parce que j'aurais voulu lui dire que je ne vois rien de choquant à ce que les Roncquois connaissent le montant des indemnités allouées à des conseillers qui doivent faire une étude ; j'ai posé une question tout à fait naturelle.

Je suis même choqué que Monsieur le Maire en soit choqué...

M. DESMET –

Monsieur PLOUVIER, c'est hors sujet. Nous sommes sur le compte administratif ; on ne répond donc pas à la question orale.

M. PLOUVIER –

Ce n'est pas hors sujet !

M. DESMET –

J'insiste ; votre remarque est hors sujet par rapport au contexte du compte administratif.

M. PLOUVIER –

Je voulais simplement dire que j'ai l'impression que Monsieur le Maire est un admirateur d'un humoriste célèbre qui répète toujours « *On ne nous dit pas tout* »... Personnellement, j'aimerais que l'on nous en dise un peu plus.

Je persiste donc pour rappeler que tout Roncquois a le droit de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs pour vérifier tous les mouvements de la ville de Roncq dans tous les domaines et c'est valable pour toutes choses ; il faut une clarté totale, une transparence totale, les chiffres n'ont pas à être tenus secrets, il faut qu'on les connaisse.

J'en ai terminé sur ce point.

M. DESMET -

Avez-vous des questions propres aux compte de gestion et compte administratif ?

M. PLOUVIER –

Rien de spécial, sinon qu'ils sont en conformité par rapport à ce qui était prévu. Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, je m'abstiendrai sur ces deux résolutions.

M. DESMET –

Je tiens à préciser que M. BOSSUT a toujours été clair dans ses chiffres, qu'il a présentés de façon identique en Commission et en Conseil municipal.

M. PLOUVIER –

Je le reconnais bien volontiers.

M. DESMET –

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur DESMET.

Nous avons bien noté la bonne estimation des recettes de fonctionnement qui correspondent à un écart favorable de 0,6 à 0,7 % comme vous l'aviez annoncé. Néanmoins nous nous inquiétons, lors du vote du budget primitif, du risque de baisse de la capacité d'autofinancement, ce qui fut le cas, mais cette dernière reste suffisante pour votre politique d'investissement qui s'était toutefois réduite en 2008 de 1 M€.

Je vais reprendre quelques lignes parce que j'ai examiné ces documents un peu dans le détail ; nous ne nous sommes pas contentés des grandes masses.

En dépenses de fonctionnement, lors du vote du budget primitif en 2008, nous nous étonnions de la baisse budgétaire des comptes sur l'énergie. Vous nous aviez annoncé que des travaux avaient été effectués, notamment au niveau des boiseries, qui permettaient de faire des économies. Or, le compte « Energie électricité » et celui « Eau et assainissement » ont, tous deux, dépassé leur budget de plus de 5 %. En réel, ils ont progressé par rapport à 2007 respectivement de 13 et 7,8 %. Nous sommes loin du développement durable ; nous attendons donc des progrès pour 2009 !

Nous constatons également que les charges de personnel ont stagné, comme vous l'aviez annoncé, mais dans le détail on constate un glissement de plus en plus important entre les postes des titulaires et des précaires.

En effet, le compte Titulaires a un écart budgétaire favorable de 123.000 €, c'est-à-dire qu'on ne les a pas dépensés par rapport aux prévisions.

Alors que celui des Non titulaires présente un écart budgétaire défavorable de 92.000 €.

Concernant les secteurs d'activités, la fonction Sécurité progresse de 78.000 € soit + 120 % par rapport à l'année dernière. Nous espérons qu'elle a atteint sa vitesse de croisière et qu'elle sera suppléée par le Commissariat de police.

La fonction Enseignement (vous avez précisé qu'elle était la plus importante pour notre Commune) a progressé de 4,5 % mais nous constatons une baisse au niveau des Classes regroupées de 44.000 € soit – 6 % et des classes de découverte de 30.000 € soit – 20 %.

La fonction Famille progresse de 128.000 € soit + 25 % par rapport à l'année précédente, grâce (principalement) à la subvention à l'Association des familles. Nous attendons donc beaucoup des nouveaux accords avec cette dernière, avec la CAF, de l'installation de la RAM au Blanc-Four ainsi que de notre projet Maison verte.

Que dire de la fonction Logement ?

Celle-ci baisse de 200 € et ne représente plus que 43 € pour toute l'année 2008 alors que la demande de logements sociaux est toujours soutenue, surtout pour les jeunes Roncquois qui se voient obligés de partir vivre à Tourcoing.

Malgré ces remarques, le compte administratif est le constat du budget ; son vote n'est que purement administratif. Nous ne relevons aucune anomalie qui nous empêcherait de voter ce compte administratif et ce compte de gestion.

M. DESMET –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Je laisse Monsieur BOSSUT vous répondre.

M. BOSSUT –

Tout d'abord, en réponse à Monsieur PLOUVIER, je rappelle que tous les documents ont été fournis via Internet : compte administratif détaillé, article par article, page par page. Si des questions vous interpellaient, libre à vous de les poser et de venir consulter les documents, sans déranger constamment les services.

Tout est transparent et consultable dans les comptes administratifs.

Quand Monsieur le Maire a évoqué le problème que vous avez soulevé à l'instant, cela fait partie de la gestion courante et ce n'est pas l'important. C'est bien l'objet de la mission qui l'est.

Concernant la capacité d'autofinancement, il est vrai que par rapport à 2007, comme vous le soulignez, l'écart est de 1 M€.

Mais j'ai également précisé, dans mon intervention, que :

1. la CAF a décalé ses versements de recettes soit entre 4 et 500.000 € retrouvés au budget 2009. Ce montant n'a pas été versé en 2008 alors qu'il l'a été en 2007 puisque la convention n'a été signée que le 1^{er} janvier 2009 suite à un retard de la CAF dans la préparation de ce document.
2. Les recettes 2007 incluaient (non retrouvée en 2008) la vente du terrain à l'association Chiens guides d'aveugles pour 507.000 € ; il s'agit d'une recette exceptionnelle qui, bien sûr, a gonflé la capacité d'autofinancement. Mais repartant sur des recettes pérennes, on ne la retrouve évidemment pas.
3. Vous l'avez souligné ; nous les avons votées au cours d'une DM : les dépenses d'entretien des bâtiments ont été renforcées en 2008 entre 4 à 500.000 €.

Voilà les raisons pour lesquelles vous constatez une diminution de la capacité d'autofinancement de la Commune ; ces fonds sont destinés à l'entretien de nos bâtiments, ce n'est donc pas une dépense hasardeuse mais bien prévue de manière anticipée.

Par ailleurs, l'écart entre consommation et facturation, il s'agit de deux éléments différents. Peut-être y a-t-il eu baisse des consommations mais également hausse des coûts, ce qui explique les écarts constatés.

Quant à votre remarque sur le coût Logement, il s'agit en fait de frais d'entretien d'un logement de fonction. Je rappelle que la compétence Logement relève de la Communauté urbaine. Vous ne trouverez donc jamais de sommes importantes inscrites au budget de la Ville pour le logement.

Pour le Service des familles, nous avons bien entendu augmenté la subvention pour permettre de développer une politique active ; Monsieur le Maire l'a rappelé dans son préambule, en réponse à la question posée par Mme COPPIN-QUIVRON. Lors du vote du budget 2009, nous avons également renforcé l'action du Service des familles pour la politique qui a été définie.

Certaines dépenses ne sont pas réalisées ; des articles sont effectivement concernés mais sachez que des mouvements peuvent intervenir entre les articles. Il suffit donc que le chapitre reste cohérent par rapport au vote du budget.

Pour les classes de découverte ou de neige, cela dépend des projets initiés avec l'Education nationale et des classes qui partent ou qui ont des activités autres. Il n'y a donc pas matière à débattre sur le sujet.

Je vous remercie.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je passe la parole à Madame MARIAGE concernant les économies d'énergie.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur DESMET.

Je souhaitais en effet ajouter trois points dans le cadre de l'exemplarité sur laquelle nous voulons travailler :

- > D'une part, nous travaillons sur l'isolation des bâtiments municipaux pour nous exonérer de toutes dépenses inconsidérées en termes d'énergie ;
- > D'autre part, nous allons travailler avec M. TAILLEZ sur un Plan énergétique pour tous les bâtiments municipaux ;
- > Enfin, dans le cadre des groupes municipaux dont nous avons livré nos réflexions il y a quelques jours à Monsieur le Maire comme il l'a précisé, nous avons proposé dans le cadre du développement durable d'adjoindre les services d'alerte des capteurs par fluide et par bâtiment, qui nous permettront de mesurer précisément puis d'intervenir pour tout dépassement d'énergie qui nous paraîtrait curieux.

M. DESMET –

Merci, Madame MARIAGE, pour ces précisions.

Nous allons passer au voter et nous portons aux voix tout d'abord le **compte administratif** :

Il est adopté compte tenu de l'abstention du groupe « Action ronquoise citoyenne ».

Nous procédons de même pour le **compte de gestion**.

Le résultat est identique : sans vote contre, il est adopté compte tenu de l'abstention du groupe « Action ronquoise citoyenne ».

Je vous remercie. Nous pouvons demander à Monsieur le Maire de nous rejoindre.

(Retour de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter car le compte administratif et le compte de gestion ont été adoptés à une abstention près. Je vous présente toutes mes félicitations pour la bonne gestion de notre Commune.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, mes chers collègues, et tout particulièrement les services, sous la houlette de M. Bruno DUBOIS, Directeur général des services, de M. François SCHOCKAERT et la collaboration de Jean-François TAILLEZ et Catherine SERAFINI.

Je veux à nouveau remercier notre collègue, Patrick BOSSUT, qui se dévoue beaucoup pour la Ville ; c'est un spécialiste de la finance qui nous est extrêmement précieux.

Nous reprenons donc le cours de notre séance.

<p>1.02 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008</p>

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET - 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :
 - Total des soldes en début de gestion : 423 505,00 €
 - Total des opérations constatées en cours de gestion : 345 092,00 €
 - Total des soldes à la clôture de la gestion : 78 413,00 €
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 12 mai 2009.**

Pour le débat et le vote, se reporter au point 1.01 de l'ordre du jour.

1.03 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2008 - Budget supplémentaire 2009

1. L'affectation des résultats de 2008

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2008. Cet arrêté permet de dégager :

- En section de fonctionnement :
 - Un excédent de clôture de +1 229 536,77 €
- En section d'investissement :
 - Un solde d'exécution de -70 158,47 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 867 670,87 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 453 009,90 €
 - Soit un besoin de financement de 484 819,44 €

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »), soit **484 819,44 €**.

Pour le solde (**744 717,33 €**), l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en excédents de fonctionnement reportés (compte R002) soit en une dotation complémentaire en réserves (compte R1068).

Il est proposé d'affecter en réserves, au compte R1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008, soit 1 229 536,77 €, ce qui permet de disposer pour l'investissement 2009 d'un excédent final disponible de 744 717,33 €.

2. Le Budget Supplémentaire 2009

Le Budget Supplémentaire 2009 reprend donc :

- en dépenses d'investissement, le solde d'exécution de 2008 ainsi que les restes à réaliser, soit un total de 937 829,34 € ;*
- en recettes d'investissement, les restes à réaliser ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, soit un total de 1 682 546,67 €. Les recettes se trouvent donc excédentaires de 744 717,33 €.*

Par ailleurs, les notifications des bases d'imposition et des différentes dotations et compensations servies par l'Etat conduisent à réduire de 117 190 € les prévisions de recettes de fonctionnement du Budget Primitif.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré au Budget Supplémentaire par une réduction équivalente de l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement.

L'excédent d'investissement cité plus haut doit donc couvrir cette réduction et se trouve alors ramené à la somme de 627 527,33 €.

Il est proposé de l'utiliser de la façon suivante :

- réduction de la prévision d'emprunt à hauteur de 627 000 €. Le volume d'emprunt envisagé pour 2009 s'établit alors à 2 073 000 €*
- abondement du crédit prévu pour achat de mobilier pour le solde, soit 527,33 €.*

Au total le budget supplémentaire augmente de 821 166,67 € les dotations ouvertes au budget primitif. En définitive le budget 2009 s'équilibre à la somme de 23 334 350,67 €

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation des résultats issus de l'exercice 2008 tels qu'ils figurent au compte administratif 2008 ;*
- d'approuver le budget supplémentaire 2009 tel qu'il figure en annexe.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 12 mai 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Il nous faut ce soir procéder à l'affectation de l'excédent de l'exercice 2008 au budget supplémentaire 2009 puisque nous ne l'avions pas incorporé au vote du budget primitif.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1,229 M€.

Je passe les différents mouvements car cela ne présente pas d'intérêt. J'indique simplement qu'après financement des restes à réaliser et des investissements, le solde de l'excédent se monte à 744.717 € et son affectation permet au BS d'en disposer pour l'investissement 2009.

Lors du vote du BP, il avait été indiqué que cet excédent servirait en grande partie à réduire l'emprunt. A cette époque, les recettes avaient été estimées en légère baisse dans leur réalisation, quant aux différentes dotations d'Etat et des rôles d'imposition que l'on retrouvera en rôles supplémentaires en fin d'année. A ce jour, il nous faut le constater.

On affecte donc 117.000 € de recettes en moins et, par voie de conséquence, on diminue le montant de l'emprunt estimé au moment du vote du budget primitif à environ 2,7 M€ pour le ramener à 2,073 M€ soit une réduction de l'emprunt de 627.000 €.

C'est, là aussi, un élément significatif, comme je le disais dans l'exposé du compte administratif ; il y a volonté de maintenir notre taux d'endettement à un niveau raisonnable pour pouvoir poursuivre nos investissements dans les prochaines années.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Chers collègues, vous avez la parole.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous n'avons rien à redire sur l'affectation des résultats 2008 qui sert à la baisse de l'endettement sur le budget 2009. Toutefois, nous remarquons la baisse des dotations compensatoires, comme vous l'avez si justement indiqué, de 117.000 €. Certes ce montant est minime par rapport aux recettes de fonctionnement mais c'est aussi un signe (que nous avons annoncé lors du débat d'orientations budgétaires) de la crise qui commence à se faire sentir.

Si l'affectation des résultats n'est que purement comptable, ce budget supplémentaire n'est que la continuité de votre politique que nous avons refusée de voter lors du conseil précédent. Par conséquent, nous ne voterons pas ce budget supplémentaire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Même chose que ce qui vient d'être dit : « Action ronquoise citoyenne » a voté contre le budget primitif, je voterai contre le budget supplémentaire pour être tout à fait cohérent. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire ; je voudrais effectivement apporter une précision : en principe environ 50.000 € de rôles supplémentaires devraient « tomber » en fin d'année au titre des contributions directes qui n'ont pu être appréciées sur les nouvelles constructions et autres, cette année.

Par ailleurs, il reste 67.000 € de baisse de dotations de l'Etat.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu du vote contre des groupes « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne » ; je vous remercie.

1.04 - CONVENTIONNEMENT AVEC LE SERVICE DES FAMILLES, LA MAISON DES ASSOCIATIONS, L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LE CINEMA GERARD-PHILIPPE - Subventionnements 2009 - Acompte provisionnel

M. le Maire rappelle que pour l'année 2008, une convention de subventionnement a été passée avec chacune des associations suivantes :

- *Service des Familles*
- *Maison des Associations*
- *Office Municipal des Sports*
- *Cinéma Gérard Philipe*

Outre des subventions, les différentes conventions prévoient la mise à disposition de locaux et de moyens divers.

Pour permettre à ces associations de poursuivre leur activité en toute sécurité juridique et financière, il est proposé :

- *de renouveler, pour la durée de l'année 2009, les divers conventionnements ;*
- *d'autoriser la signature des conventions inspirées des conventions initiales dans la mesure où leur contenu n'appelle pas d'aménagement particulier ;*

- *d'attribuer à chacune des associations concernées une subvention provisionnelle égale à 75% du montant attribué en 2008 pour leur permettant de faire face à leurs besoins jusqu'à la mise en place des conventionnements définitifs :*

Associations	Attribution 2008	Attribution provisionnelle 2009
Service des Familles	541 338,00 €	406 000,00 €
Maison des Associations	84 000,00 €	63 000,00 €
Office Municipal des Sports	53 000,00 €	39 750,00 €
Cinéma Gérard Philipe	40 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	718 338,00 €	538 750,00 €

L'assemblée municipale sera appelée à se prononcer sur le montant définitif de ces subventions ainsi que sur la durée des conventionnements lors d'une prochaine séance.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 6574.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes LEROUGE, NYS, RIUS et LAMBLIN. MM. DA SILVA, DELBECQUE, BUCQUOYE.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 19 mai 2009.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Concernant ces quatre structures, une convention de subventionnement a été passée avec chacune d'entre elles qui prévoit la mise à disposition de locaux et des moyens divers.

Pour permettre à ces associations de poursuivre leurs activités, il est proposé de renouveler, pour la durée de l'année 2009, les divers conventionnements,

D'autoriser la signature des conventions inspirées des conventions initiales dans la mesure où leur contenu n'appelle pas d'aménagement particulier. Il faut savoir qu'au-delà de 23.000 €, une convention doit être signée avec chaque association.

De proposer une subvention provisionnelle, équivalente à 75 % du montant attribué en 2008 pour chacune de ces associations pour leur permettre de faire face à leurs besoins jusqu'à la mise en place des conventions définitives (*lecture des différents montants*).

Il est possible qu'au cours de l'année 2009 des ajustements s'avèrent nécessaires, en fonction des résultats de ces associations, qui feront l'objet de décisions modificatives.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, je demande à tous les conseillers qui siègent dans ces associations de bien vouloir quitter la séance.

(Sortie des intéressés)

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

(Retour des Conseillers municipaux)

1.05 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2008 (D.S.U.) - Rapport annuel d'emploi

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), créée par la loi N°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

*La DSU a été modifiée par l'article 135 (chapitre IV - Soutien aux villes en grande difficulté) de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005. Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. La Commune de RONCQ est ainsi éligible depuis de nombreuses années. Au titre de 2008, elle a perçu une somme de **148 729 €**.*

Le CGCT (art L 2334-19) prévoit l'obligation pour le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

En premier lieu, il faut rappeler la Dotation de Solidarité, comme les autres composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement, est une dotation libre d'emploi et qu'elle s'impute en section de fonctionnement.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 12 mai 2009.

RAPPORT DE PRESENTATION

Notre commune a perçu en 2008 une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) d'un montant de 148 729 €.

Il nous appartient d'exposer au moyen du présent rapport, non l'emploi de ce concours financier de l'Etat, mais les actions entreprises entrant dans son champ d'application ainsi que leurs conditions de financements.

Le précédent rapport (2007) faisait référence au réaménagement du centre-bourg, à l'aide au secteur locatif, aux actions en faveur des personnes en difficulté ainsi que pour ce qui a trait aux crèches et garderies.

Pour ce qui est de l'année écoulée, si nous pouvons largement reprendre les actions entreprises en direction de la petite enfance (crèches et halte-garderie), des personnes en difficulté (mission locale, Plan Local d'Insertion par l'Emploi et la Maison de L'Emploi), d'autres actions singulières en direction de publics en difficulté ou en direction des quartiers ont été mises en œuvre ou développées.

Il y a tout d'abord lieu de citer le contrat (marché public) conclu avec l'association d'insertion CANAL (Coordination d'Activités Nouvelles et d'Animations Locales) dont le siège social est à Tourcoing, en vue d'assurer une large part de la propreté (et l'entretien des bas côtés de chaussée...) de notre territoire communal par des personnes issues prioritairement de notre bassin d'emploi en parcours de réinsertion professionnelle. Cet accord contractuel, outre les prestations de services réalisées dans le centre-bourg, le quartier du Blanc-Four mais aussi dans tous les autres secteurs de la ville (Lierre, Chats-Huants, les axes principaux ...) nous permet de remettre au travail alternativement au moins six personnes (temps non complet). Cette action s'inscrit dans un cadre plus global de celles entreprises par la Maison de l'Emploi et le PLIE, ces structures auxquelles nous appartenons assurant les formations et les autres volets de l'insertion (logement, sauvegarde de leurs droits sociaux ...). Le budget que nous allons consacrer à ce montage avec CANAL, la Mission Locale, le PLIE et la Maison de l'Emploi représente une enveloppe de 100 000 €.

A cette démarche d'insertion par l'emploi, s'ajoutent celles que nous mettons en œuvre au travers de nos marchés publics, en y insérant un volet « insertion ». Pour ce qui est de notre chantier de réhabilitation de l'église St Roch, d'un montant global de 1 400 000 € TTC, nous avons mis sur pied un partenariat avec les entreprises Chevalier (rejointoiement) et Brouard (vitraux), avec l'assistance du PLIE intercommunal. Cette opération nous a permis d'obtenir l'emploi de deux personnes en CDD en parcours d'insertion sur ce chantier.

En second lieu il nous faut mentionner nos actions spécifiques pour l'éducation de nos enfants mises sur pied depuis la rentrée de septembre 2008. Des actions de sensibilisation et d'apprentissage aux Arts Plastiques et à la langue anglaise s'inscrivent désormais dans le parcours éducatif des enfants de nos écoles publiques et privées, maternelles et primaires et ce, en partenariat avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale. Un budget de plus de 30 000 € y a été consacré. A ces actions s'ajouteront en 2009, celles relatives à la musique et en particulier, l'orchestre à l'école, la bouillie musicale (pour les tout petits ...).

Nous avons aussi développé en 2008, nos actions en direction de la tranquillité publique, en élargissant les missions confiées à nos Agents de Surveillance de la Tranquillité Publique (ASVP). Pour cela, le nombre de vacations horaires des collaborateurs municipaux affectés ponctuellement à ces missions a été élargi, de sorte à ce qu'ils soient en capacité de marquer régulièrement une présence et le cas échéant, d'entreprendre les médiations correspondantes, en particulier au Bois Leurent, dans les quartiers du Lierre et des Chats-Huants ... Cet axe de développement de la sécurité et de la tranquillité publique, mené en partenariat et en coordination avec les services de la

police nationale, ont également demandé les moyens budgétaires adéquats (rémunération des personnels, formation, équipements vestimentaires, dotation en bicyclettes ...), pour un montant global de l'ordre de 90 000 €.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau.

M. BOSSUT –

La Commune a perçu en 2008 une DSU de 148.729 €. Je précise qu'il n'y aura pas de vote à l'issue de cette présentation ; c'est une information qui doit être donnée au Conseil municipal.

Pour l'année écoulée, on peut évoquer les actions entreprises (le document vous a été transmis) en direction des personnes en difficultés (Mission locale, Plan local d'insertion par l'emploi, Maison de l'emploi).

On peut citer principalement un contrat de marché public qui a été signé avec l'association CANAL pour l'entretien des bas côtés de chaussée, s'agissant d'une action de réinsertion professionnelle dans les différents quartiers (Lierre, Chats-Huants et autres) et axes principaux.

Cette action s'inscrit dans un cadre plus global de celles entreprises par la Maison de l'emploi et le PLIE, structures auxquelles nous appartenons et dont nous finançons les formations par des volets d'insertion (logement, sauvegarde des droits sociaux, etc.)

Il faut savoir que le budget, que nous allons consacrer à ce montage avec CANAL, la Mission locale, le PLIE et la Maison de l'Emploi représente une enveloppe de 100.000 €.

Les montants indiqués dépasseront, bien entendu, la DSU allouée par les services de l'Etat ; cela forme un tout et il faut le développer dans ce sens-là.

A cette démarche d'insertion par l'emploi, il convient d'ajouter un volet Insertion, qui a été mis en place dans le cadre des chantiers de réhabilitation de l'église Saint-Roch pour un montant de 1,4 M€ ; nous avons mis sur pied un partenariat avec l'entreprise Chevalier pour le rejointoiement et l'entreprise Brouard pour la restauration des vitraux, avec l'assistance du PLIE intercommunal.

Cette opération a permis d'obtenir l'emploi de 2 personnes en CDD, en parcours d'insertion au niveau de ce chantier.

Il faut également mentionner les actions spécifiques pour l'éducation de nos enfants depuis la rentrée de septembre 2008 et pour la tranquillité publique (*Lecture du projet de délibération*).

Voilà rapidement brossée une synthèse des actions qui ont été menées en partie avec le concours de la DSU.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, nous en prenons acte et passons à la question suivante.

1.06 - LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUÉS - Demande d'adhésion à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) - Convention de piégeage mécanique 2009

Depuis de nombreuses années, l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) assurait pour notre Commune comme pour beaucoup d'autres, l'organisation de la lutte chimique contre les rats musqués et ce, en partenariat avec le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) de Radinghem en Weppes.

La législation relative à la lutte chimique a depuis lors sensiblement évolué, tout d'abord par une diminution progressive de la quantité d'appâts autorisés ainsi que la réduction du nombre de communes éligibles, puis par une interdiction totale à partir de ce mois (mai 2009).

Par ailleurs il y a lieu d'indiquer que l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2008 relatif à la lutte chimique contre le rat musqué pour l'année 2009 (janvier à avril), a exclu notre commune de la liste des communes autorisées à procéder à la pose d'appâts, du fait du manque de captures par piégeage.

Eu égard à cette réglementation de plus en plus drastique et afin d'éviter toute prolifération des rats musqués, nous vous proposons d'adhérer à l'USAN - Syndicat Mixte à la carte - pour la compétence « Lutte contre le rat musqué ou contre tout autre organisme vivant nuisible à l'équilibre environnemental en milieu rural ».

En attendant le transfert de compétence correspondant par arrêté préfectoral (\pm 6 mois), l'USAN nous propose de conclure une convention transitoire 2009 portant « Lutte contre la prolifération des rats musqués », de manière à sauvegarder autant que possible, les équilibres écologiques ainsi que l'activité des agriculteurs. En contrepartie de cette prestation de service, la commune aurait à s'acquitter d'une participation financière basée sur la superficie de notre territoire (1059 hectares) et calculée à raison de 0,85 €/hectare HT (majorée TVA).

Quant à la participation communale à verser à l'USAN, elle sera basée sur la même assiette mais à raison de 1,79 €/hectare (pas de TVA).

Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de ce dispositif et de dire d'ores et déjà que notre contribution à l'USAN (1,79 €/hectare) ne donnera pas lieu à une fiscalisation additionnelle mais qu'au contraire elle fera l'objet d'une dotation budgétaire, comme pour les autres syndicats auxquels nous appartenons.

Pour votre complète information, il y a lieu d'ajouter que l'USAN va mettre sur pied d'ici la fin de l'année, une première action en direction de la profession agricole, portant sessions de formation (1/2 journée) visant à initier les publics concernés au piégeage. Il n'est pas exclu d'aller jusqu'à l'agrément d'une partie de ces publics dans le courant de l'année 2010.

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 mai 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite à l'arrêté du 30 décembre 2008 relatif à la lutte chimique contre les rats musqués pour l'année 2009 qui a exclu la commune de Roncq de la liste des villes autorisées à poser des appâts, nous vous demandons ce soir de voter cette délibération d'adhésion à l'USAN qui nous propose, dans une période transitoire, de conclure une convention de manière à sauvegarder, autant que possible, les équilibres écologiques ainsi que les activités de nos agriculteurs.

En attendant le transfert de compétence par arrêté préfectoral, l'USAN nous propose cette convention transitoire de piégeage mécanique avec la Commune qui aura à s'acquitter d'une participation financière basée sur la superficie de notre territoire, c'est-à-dire 1059 ha et calculée à raison de 0,85 €/ha majoré par la TVA.

En outre, l'adhésion à l'USAN sera basée sur la même assiette mais à raison de 1,79 €/ha.

Il est donc demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de ce dispositif. Je précise, d'ores et déjà, que notre contribution USAN ne donnera pas lieu à une fiscalisation additionnelle mais, au contraire, fera l'objet d'une dotation budgétaire comme pour les autres syndicats.

Pour information, l'USAN va mettre sur pied, d'ici la fin de l'année, une première action en direction de la profession agricole visant à initier le public concerné au piégeage afin d'arriver à l'agrément d'une partie de ce public d'ici 2010.

Merci.

M. LE MAIRE –

Cette adhésion est essentielle : compte tenu de l'évolution de la législation en la matière, il devient nécessaire d'être assermenté pour pouvoir piéger et les agriculteurs en ont un besoin pressant. Je sais que certains d'entre eux sont déjà candidats à la formation, ce qui nous rendra service. En effet, le problème ne concerne pas simplement l'espace public mais également les parties privatives des agriculteurs, proches notamment de la Becque, car la prolifération importante des rats musqués n'est pas sans leur poser beaucoup d'inconvénients.

Je pense que cette convention sera fort bien venue pour la corporation de nos agriculteurs. Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci mes chers collègues.

1.07 - PREVENTION DE LA RESSOURCE EN EAU - Installation de systèmes de récupération d'eau pluviale - Subventionnement municipal

La récupération de l'eau de pluie est une tradition ancienne qui ne s'est jamais complètement éteinte. De nombreuses citernes (ou puits) destinées à l'arrosage sont encore visibles aujourd'hui aussi bien en tissu urbain qu'en campagne.

Nos préoccupations environnementales visant notamment à sauvegarder nos ressources en eau destinées à la consommation, qui s'inscrivent tout naturellement dans notre démarche de développement durable, nous amènent à renouer de manière contemporaine avec cet usage économe, en favorisant l'installation de dispositifs de récupération et de distribution des eaux de pluie.

La récupération des eaux de pluie est en effet une alternative très intéressante pour subvenir aux besoins journaliers en eau sans utiliser le réseau d'eau potable. L'utilisation d'eau de pluie permet d'économiser au moins le 1/3 de notre consommation d'eau potable selon les usagers, le type d'installation et la pluviométrie. Lorsque l'eau de pluie est utilisée pour le lavage du linge (sous réserve du respect des prescriptions techniques), elle réduit les besoins en détergent de 40 à 60 %.

La récupération d'eau de pluie passe par la mise en place (ou la réactivation) d'un système pour stocker l'eau de pluie pour une utilisation ultérieure. Elle se révèle le plus souvent simple à mettre en place et peu onéreuse. Elle permet de ne plus utiliser de l'eau « potable » pour l'arrosage du jardin, le lavage de voiture, les toilettes, la douche ou encore la lessive...

Eu égard à l'intérêt d'une telle démarche, nous vous proposons de nous engager dans ce sens, en apportant un soutien financier à tous les roncquois qui désirent s'inscrire dans cette thématique, en installant un équipement dédié à la valorisation des eaux de pluie. Les travaux seront subventionnables aussi bien pour une mise en œuvre par les particuliers que par les entreprises.

Lancée à titre expérimental pour cette année 2009, l'opération qui nous vous proposons ce soir, doit nous permettre d'obtenir une meilleure évaluation des besoins et des alternatives techniques ainsi que d'en assurer une promotion locale efficace.

Divers équipements variables étant nécessaires pour que les dispositifs de récupération d'eau de pluie soient opérationnels, vous en trouverez ci-après la liste indicative (non exhaustive) :

- Collecteurs ;
- Filtre à enterrer et accessoires ;
- Réservoirs extérieurs et intérieurs ;
- Cuves à enterrer ;
- Pompes ;
- Petits récupérateurs simples (cuves en polyéthylène) ;
- Reconversion de cuve existante.

Les conditions de versement de cet encouragement municipal sont reprises ci-après :

- un financement par foyer ronquois ;
- demande préalable au travers d'un dossier de présentation du projet ;
- justification des dépenses : factures acquittées postérieurement à l'acceptation du dossier ;
- contrôle municipal à l'achèvement des travaux et conformité des travaux réalisés.

Les frais ou travaux engagés avant acceptation de la demande préalable ou non-conforme à la réglementation en vigueur (non respect de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments), ne donneront pas lieu à participation municipale. De même, cette dernière est tributaire de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

Vous trouverez dans le tableau qui suit, la synthèse des rubriques de travaux et de subventionnement de ce dispositif :

Type de collecteurs	Subvention possible
Récupérateurs d'eau de pluie extérieurs Inférieurs à 1 m ³	30 % du montant de l'achat plafonné à 50 €
Installation de pompe sur réserve d'eau existante.	30% du montant de l'achat plafonné à 100 €
Récupérateurs d'eau de pluie enterrés 1 m ³ 2 m ³ 3 m ³ 4 m ³ 5 m ³ 6 m ³	100 € 200 € 300 € 400 € 500 € 600 €
Mutation de citernes existantes (fosses d'aisance) compris nettoyage curage dégazage, assainissement, traitement et raccordement	80 € / m ³ rénové (plafonné à 6m ³)

Bien évidemment, nous mettons en place une organisation municipale tout comme la thématique Rénovation de façades visant à accueillir, conseiller les Ronquois et les Ronquoises qui entreprendront les démarches correspondantes. En tant que de besoin, nous ferons également appel à toute expertise extérieure pour des missions de conseil...

Au-delà de ces participations municipales, il y a lieu d'indiquer que l'article 9 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a introduit un crédit d'impôt relatif au coût des équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales payées jusqu'au 31 décembre 2009.

Le crédit d'impôt est de 25 % du montant des équipements éligibles. Pour une même résidence principale, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009, la somme de 8.000,00 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de 16.000,00 € pour un couple marié soumis à imposition commune.

Par ailleurs, il est possible de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, un subventionnement supplémentaire de 800,00 € dès lors qu'une telle installation (récupération eau de pluie) est initiée en même temps que des travaux de raccordement à l'égout (via LMCU).

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 12 mai 2009

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE, je vous en prie.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

L'eau est un enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Nous vous proposons aujourd'hui une délibération relative au subventionnement de la récupération d'eau de pluie pour les particuliers roncuois.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du développement durable, la ville de Roncq propose de favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation. Nous souhaitons ainsi apporter un soutien financier à tous les Roncuois qui désirent installer un équipement dédié afin de réutiliser l'eau de pluie de façon multiple (je le rappelle) : arrosage, sanitaires, lavage de voitures, etc., ce qui peut notamment contribuer à une réduction des charges pour les citoyens jusqu'à 35 % des consommations d'eau dans un foyer.

Quatre types de subvention sont proposés aujourd'hui :

- les récupérateurs d'eau de pluie extérieurs, d'une capacité inférieure à 1 m3 seraient subventionnés à 30 % du montant de l'achat, plafonné à 50 €.
- l'installation de pompes sur les réserves d'eau existantes serait subventionnée à 30 % du montant de l'achat, plafonné à 100 €.
- Les récupérateurs d'eau de pluie enterrés seraient subventionnés à hauteur de 100 €/m3.
- Les mutations de citernes existantes seraient subventionnées à 80 €/m3 rénové.

Pour mémoire, les particuliers qui installeraient un tel système à leur domicile auraient également droit à un crédit d'impôt de l'Etat qui pourrait représenter jusqu'à 40 % du montant des équipements et des travaux réalisés, dans la limite de 5.000 € par foyer fiscal.

Autre subvention possible à solliciter auprès de l'Agence de l'eau et de LMCU, dans le cadre de l'installation d'une cuve d'eau qui serait coordonnée à un raccordement au tout à l'égout ; cette subvention peut atteindre jusqu'à 800 €.

J'ajoute que, dans notre souci d'exemplarité comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nous avons déjà travaillé à la récupération d'eau de pluie dans les bâtiments municipaux : dès l'été dernier, nous avons remis en eau la citerne située sous l'hôtel de ville, qui a servi à l'arrosage du parc de l'hôtel de ville.

Cette année, nous allons plus loin puisque les travaux dans les sanitaires nous permettent de réaliser leur alimentation en eau par la citerne.

Le Centre technique municipal bénéficie également de la récupération d'eau de pluie ainsi que les anciens ateliers des Services techniques.

En 2009, nous travaillerons sur le parc Vansteenkiste, la cuve étant déjà enterrée sous le centre culturel, ainsi qu'à la salle Stélandre.

Je précise que, pour les particuliers, une Cellule sera à leur disposition où ils pourront trouver fiches techniques et conseils.

La fiche technique est déjà élaborée et fera l'objet d'une communication particulière.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame MARIAGE.

Vous avez la parole, chers collègues.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, « Roncq avec vous » a pour habitude, non pas comme d'autres de s'installer dans la suspicion permanente et les fausses rumeurs, mais plutôt d'essayer d'enrichir les délibérations que vous proposez. De ce fait, nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de points.

Concernant cette délibération, évidemment nous la voterons parce que nous avons également inscrit dans notre programme cette proposition qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte du développement durable.

Pour autant, je souhaiterais ici vous faire part de quelques remarques sur lesquelles nous pourrions peut-être débattre à nouveau :

1. Sur le choix.

Vous nous proposez ce soir d'inscrire le subventionnement des récupérateurs d'eau, dont nous sommes évidemment partisans. On pourrait aussi poser la question des panneaux photovoltaïques.

Pourquoi uniquement le choix des récupérateurs d'eau ?

On pourrait en imaginer d'autres, comme cela se fait dans certaines communes voisines d'autant que j'attire également votre attention, ainsi que celle de Mme MARIAGE, sur le fait que très bientôt LMCU va lancer une grande réflexion sur un Plan climat métropolitain.

2. Sur la mise à disposition de fiches techniques.

Je ne sais pas si Mme MARIAGE lit complètement les modes d'emploi quand elle achète un appareil ménager ; personnellement, je ne le fais pas.

J'éprouve donc des doutes quant à l'utilisation optimale de ce type de document, quelque peu aride. C'est la raison pour laquelle nous vous faisons la proposition de prendre contact avec un organisme qui a pour nom « Espace infos énergie », financé en partie par l'ADEME ainsi que par le Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, qui propose d'une part des permanences dans les communes qui en font la demande (c'est le cas à Halluin depuis quelques semaines), d'autre part des animations avec les utilisateurs de ce type d'équipement.

Il nous semble que cette approche serait peut-être plus réactive que de distribuer des fiches comme celles qui existent actuellement aux Services techniques.

Dans la même veine d'ailleurs, peut-être serait-il intéressant, non pas de sensibiliser parce que je pense qu'ils le sont, mais de faire participer davantage encore les personnels des services techniques à ces questions de développement durable.

3. Sur l'approche de cette question.

On ne peut évidemment que se réjouir de l'approche de cette question depuis le début de cette mandature mais, pour autant, si vous me permettez cette image : *trois fils ne font pas nécessairement une étoffe*.

Je veux dire par là qu'à un moment il faut qu'il y ait véritablement (pour continuer sur cette métaphore) un patron, une ligne directrice.

Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure ; aujourd'hui un certain nombre d'opérations sont menées mais il faut bien qu'à un moment on ait une vision, un panorama complet de ce qui est envisageable sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle je profite de cette occasion pour vous rappeler la possibilité de mettre en place un Agenda 21 local qui permettrait d'établir un diagnostic global et, en même temps, de prévoir sur le moyen terme.

De notre point de vue, cet Agenda 21 local pourrait aussi se connecter aux communes voisines parce que, aujourd'hui (et c'est un point que nous partageons également) cela doit s'inscrire dans un projet de territoire qui est celui de Tourcoing – Vallée de la Lys. On sait les potentialités que recèle ce territoire ; on en a encore eu un exemple ce week-end avec la belle opération des Vélocyclades organisés par l'association Plaine et on voit à quel point, aujourd'hui, il faut tenir ce projet également sur une perspective intercommunale et, pourquoi pas, confier cette mission au Syndicat intercommunal Lys Nord Métropole sur lequel, quelque part, nous avons quelques interrogations quant à ses finalités. Ce pourrait être pour lui une manière d'exister mais je pense que, sur ce point, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE, souhaitez-vous répondre ?

Mme MARIAGE –

Sur le premier point, j'ai déjà eu l'occasion de répondre en Commission et dans la presse d'ailleurs : pourquoi des récupérateurs d'eau de pluie plutôt que les panneaux photovoltaïques ?

Tout simplement parce que les subventions accordées pour la récupération d'eau de pluie sont moindres que celles accordées pour les panneaux photovoltaïques par l'ADEME, la Région et crédits d'impôts à hauteur de 50 %.

Toutefois c'est une des propositions que nous avons soumises dans nos réflexions à Monsieur le Maire ; c'est donc en projet et nous le ferons très certainement.

Sur le second point relatif aux fiches techniques, si j'ai bien indiqué qu'il y aurait accompagnement municipal, il s'agit pour le particulier qui a juste envie de disposer d'un mode d'emploi de pouvoir le prendre dans le présentoir. Mais s'il a envie d'avoir des informations, il a aussi la possibilité de solliciter les Services techniques, en particulier le service de M. DUMONT, pour les obtenir au même titre qu'il le fera pour les subventions de façade ; M. PETILLON en parlera tout à l'heure.

Comme il y a un dossier à remplir, forcément il y a conseil des services municipaux.
Mais je retiens votre proposition d'une permanence du point Infos énergie. Pourquoi pas ?
Nous nous y intéresserons.

Enfin, à propos de l'Agenda 21, c'est évidemment un projet auquel nous travaillons puisque Monsieur le Maire nous a demandé, à travers ces groupes municipaux d'études et de réflexions, de dresser un état des lieux de l'existant et de nous projeter à travers un plan pluriannuel, non seulement au niveau financier mais également au niveau prospectives.

M. LE MAIRE –

J'ajoute simplement une donnée complémentaire : l'ouverture au monde.

Vous avez eu la gentillesse de citer le Plan climat métropolitain sur lequel nous travaillons actuellement. Dans le cadre de ma délégation, j'ai souhaité croiser l'international, notamment la coopération décentralisée, avec ce Plan climat et j'aurai l'occasion sans doute de proposer (nous sommes en effet en train de finaliser et de boucler notre stratégie internationale pour l'automne prochain) à nos collègues communautaires une compensation énergétique à nos déplacements.

On est obligé de se déplacer ; on ne peut faire autrement pour découvrir le monde et valoriser nos savoir-faire et nos filières d'excellence. Toutefois on peut aussi se déplacer de manière intelligente, rationnelle et par une compensation de notre émission de CO2 de manière solidaire.

J'en ai parlé à Mme MARIAGE ; je proposerai ici comme en Communauté urbaine, non pas seulement à propos de nos déplacements dans le monde à l'échelle de la planète, mais pourquoi pas nos déplacements intracommunautaires, que tout type d'impact sur le carbone soit compensé dans un fonds qui pourrait alimenter la même chose en termes de solidarité internationale ; je m'en explique : ce pourrait être à la fois une compensation de ce que nous dépensons en termes énergétiques lorsque nous prenons un bus et que nous envoyons nos anciens à Bruges, comme nous allons le faire dans peu de temps, ou des déplacements en classes de neige.

C'est vrai aussi pour les efforts qui seront faits demain dans les écoles pour consommer moins, consommer mieux.

Personnellement, je souhaite que le « bonus » qui sera ainsi constaté dans ces écoles ne soit pas mis à leur actif mais à celui de la solidarité internationale de manière à ce que nous puissions constituer une espèce de fonds qui nous permettrait de financer à l'international,

projet par projet, en faisant des appels à projets, des actions, dans le cadre de l'amélioration du Plan climat, en Afrique ou ailleurs, partout dans le monde puisque la coopération décentralisée, ce n'est pas que l'Afrique subsaharienne ou le Continent africain, c'est partout.

Voilà la proposition que je ferai pour porter un éclairage particulier sur l'international et faire en sorte que le payback, le retour que nous pourrions avoir de notre meilleure consommation énergétique et la prise de conscience de notre empreinte écologique lorsque nous faisons des actes de déplacement ou que nous gérons mieux notre énergie, puisse concrètement se traduire par une action solidaire auprès de populations qui en ont besoin, tant dans le photovoltaïque que dans l'eau ou autres domaines, commerce équitable ou que sais-je encore.

Je vous annonce par là même que j'ai demandé également que l'on travaille sur la Semaine de solidarité internationale (3^{ème} semaine de novembre), ce qui ne se faisait pas. Je l'ai lancé au niveau communautaire et, naturellement, la ville de Roncq en sera partie prenante.

Je vous rejoins totalement, Monsieur TELLIER, sur la nécessité d'avoir une vision claire ; ce n'est pas simplement une mesure que propose Madame MARIAGE. Très rapidement, elle invitera à travailler sur cet Agenda 21 et des mesures concrètes. Non pas simplement sur le plan écologique puisque le développement durable, c'est la durabilité dans tous nos actes qu'ils soient sociaux, économiques ou autres. Et cela intéresse tous les acteurs ; c'est une porte d'entrée tout à fait intéressante pour travailler concrètement avec la société civile.

Je vous rejoins donc complètement sur le fait que cette « étoffe » a besoin de tout le monde et partout dans le monde puisque l'acte, que je pose à Roncq, a une répercussion dans le monde et que cette étoffe mondiale puisse être prise en compte ici même sur Roncq !

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous ne ferons pas la fine bouche sur cette résolution : tout ce qui concourt à la mise en oeuvre d'une politique de développement durable est bon à prendre et nous voterons avec enthousiasme cette résolution du Conseil municipal, Madame MARIAGE. C'est très bien, il faut le reconnaître ; un effort est fait.

Mais comme déjà développé, il faut aller beaucoup plus loin et je rejoins les propos de Monsieur le Maire lorsqu'il explique que le développement durable est une notion qui doit être présente dans les esprits à chaque instant. Effectivement, l'effet papillon est vraiment très important ; l'action sur Roncq a une répercussion dans le Golfe de Guinée.

Je voudrais toutefois demander, sachant que j'ai posé la question en réunion plénière, si les nouveaux programmes immobiliers en cours de construction (Marignan, les Amandines, la rue du 8 Mai et la rue Henri-Barbusse) ont été élaborés dans le cadre de la Haute Qualité Environnementale en isolation renforcée, avec des cuves de récupération et de recyclage d'eau pour les sanitaires et sans doute pour d'autres utilisations ?

On m'a répondu que c'était obligatoire depuis 2005.

Mais est-ce vraiment le cas ?

Si doute il y a, c'est un doute cartésien.

Je voudrais vraiment savoir si tout cela est bien prévu. C'est bien de le faire au niveau des particuliers, Madame MARIAGE, mais il faut aussi avoir cette notion au niveau de nos prochains programmes immobiliers de sorte que les charges de copropriété, de chauffage, de consommation d'eau et autres ne se rapprochent pas trop du montant du loyer, comme c'est bien souvent le cas. Il faut vraiment tout mettre en oeuvre pour pouvoir réduire fortement toutes les charges que je viens de citer.

Cela a-t-il été effectivement fait, Monsieur le Maire ?

Merci de me répondre.

M. LE MAIRE –

C'est l'exigence de toute la société.

J'en parlais tout à l'heure. Nous étions ce matin en colloque avec Notre Logis, ici même, sur cette question fondamentale ; les architectes, que l'on questionnait sur cette « durabilité de la ville » et des constructions, notamment un juriste éminent du cabinet Lepage, spécialiste en droit de l'environnement, nous disaient tous que, finalement, cette marche en avant de la société avait pris en compte et conscientisé cette notion de la meilleure gestion de la planète.

Ce souci est donc désormais partagé par tous ; on en parle tous les jours dans les médias et nos concitoyens sont extrêmement concernés par le sujet, nous bousculent et nous poussent à l'être encore plus. En général, les élus sont très exigeants ; les architectes eux-mêmes, dans leurs programmations, le prennent en compte.

Je signale que la Communauté urbaine et la ville de Roncq, associées dans le cadre de Valorparc, ont un projet d'écoquartier tout à fait pionnier en la matière. Pas plus tard que la semaine dernière, le Vice-Président, M. VANDIERENDONCK, a affirmé encore en Commission, en octroyant des fonds pour ce faire, pour que cette exigence environnementale, écologique soit vraiment prise en compte.

Il est naturel d'aller dans le détail mais dans tous les programmes, qui aujourd'hui nous sont proposés, pas un promoteur n'imaginerait ne pas mettre au moins une de ces données. Il ne suffit pas de dire HQE, ce serait un peu facile ; il faut vraiment le penser, pas simplement dans les matériaux ou la construction, mais bien dans le vécu même. Il ne suffit pas de prévoir la gestion du chantier, mais prévoir comment le vivre ensuite durablement.

C'est finalement penser la ville, penser le quartier, penser la construction durablement.

Je peux en témoigner ; en Communauté urbaine, le sujet suscite de nombreuses réflexions et réunions. Les acteurs du territoire métropolitain sont extrêmement sensibilisés à cette question de la durabilité qui est désormais prise en compte dans tous les programmes qui se développent sur notre territoire (Marignan, CMH, Logis Nord et autres)

Ce matin même, Notre Logis disait : *Le développement durable, on n'a pas attendu le Grenelle de l'environnement pour en faire ; il y a déjà très longtemps que nous sommes inscrits dans cette perspective... c'est heureux et très rassurant.*

En tous cas, sachez que, de notre côté, c'est une de nos exigences fondamentales (je le répète chaque fois).

Cette semaine, j'étais en réunion avec Mme MARIAGE en Préfecture pour la question agricole et les problèmes de pollution. Je peux vous assurer que les agriculteurs sont eux aussi soucieux d'apporter leur pierre à cette construction du développement durable, à gérer mieux les déchets verts : nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'assurer un broyage parce que les agriculteurs en sont producteurs de manière très importante et qu'il puisse y avoir retour utile de ces déchets verts.

Voilà donc les questions qui irradiant toutes les composantes de notre vie sociale.

Je porte aux voix. Qui est pour cette délibération ?

UNANIMITE, je vous en remercie et je félicite Madame MARIAGE, ses équipes, notamment M. DUMONT, M. KROP, pour l'excellent travail qui a été réalisé.

1.08 - BUDGET 2009 - Subventions aux écoles privées sous contrat d'association

M. le Maire rappelle que la convention passée en 1983 avec les écoles privées de la Commune sous contrat d'association prévoit le paiement d'un forfait annuel calculé sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement public maternel, d'une part, et primaire, d'autre part. Du fait de l'imputation de cette dépense sur un compte dédié aux subventions (6574), une délibération spécifique est requise par le décret fixant la liste des pièces justificatives de dépenses.

Ce forfait fait l'objet de 3 versements à la fin de chaque trimestre scolaire, c'est-à-dire au début janvier, début avril et début juillet.

Pour faire face à la 1^{ère} échéance, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 17 décembre 2008, le versement du tiers du forfait attribué en 2008, soit les montants suivants :

- Ecole et Famille de Roncq Blanc Four : 49 113,00 €
- Ecole et Famille St François : 68 291,00 €

A la clôture des comptes de l'exercice 2008, le coût moyen d'un élève a pu être déterminé comme suit selon le niveau :

- enseignement maternel = 693,61 €
- enseignement primaire = 691,61 €

Dès lors, la participation contractuelle pour l'année 2009 s'établit comme suit :

- Ecole et Famille de Roncq Blanc Four : 148 176,00 €
- Ecole et Famille St François : 209 800,00 €

Compte tenu de l'acompte versé, le solde de l'année 2009 est arrêté comme suit :

- Ecole et Famille de Roncq Blanc Four : 99 063,00 €
- Ecole et Famille St François : 141 509,00 €

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 6574 de la sous fonction 213 du budget.

Enfin, l'antériorité des conventionnements en cours (plus de 25 ans) requiert que nous révisions avec les représentants des établissements d'enseignements concernés, de manière à garantir leur conformité au temps présent. Un contact écrit à d'ores et déjà été pris afin d'engager les échanges nécessaires.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 12 mai 2009**

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

La convention, qui est passée avec les écoles privées de la Commune sous contrat d'association, prévoit le paiement d'un forfait annuel, comme chacun le sait et comme prévu par la loi.

Ce forfait annuel est calculé sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement public maternel d'une part, primaire d'autre part.

La convention, qui date de 1983, prévoit également 3 versements à la fin de chaque trimestre scolaire (début janvier, début avril et début juillet).

Evidemment, pour faire face à la première échéance de janvier, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 17 décembre, le versement du tiers du forfait calculé pour 2008 puisqu'à cette époque nous ne pouvions pas calculer le forfait 2009.

Une fois que la clôture des comptes 2008 a été faite, le coût moyen d'un élève a pu ainsi être déterminé :

- enseignement maternel	693,61 €
- enseignement primaire	691,61 €

Ce coût découle d'un calcul relativement complexe dont étaient destinataires M. ZAJDA et M. PLOUVIER ; vous avez donc pu voir avec précision ce mode de calcul.

La participation contractuelle pour 2009 pour les deux écoles privées de Roncq s'établit de la façon suivante :

- Ecole & Famille Roncq Blanc-Four	148.176 €
- Ecole & Famille Saint-François	209.800 €

Ce montant représente tout simplement le coût moyen d'un élève multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles.

Compte tenu de l'acompte versé début janvier, le solde de l'année 2009 est arrêté comme suit :

- Ecole & Famille Roncq Blanc-Four	99.063 €
- Ecole & Famille Saint-François	141.509 €

Enfin, il faut vous préciser que ce conventionnement datant de 1983 (soit plus de 25 ans), il convenait de le toiletter. C'est la raison pour laquelle un contact écrit a d'ores et déjà été pris avec les responsables de ces associations afin d'engager les échanges nécessaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En réunion plénière, j'ai en effet demandé le mode de calcul que je ne connaissais pas. Voyez que l'on en apprend tous les jours.

J'ai reçu le document qui est tout à fait bien détaillé et très clair ; je tiens à en remercier publiquement et chaleureusement M. SCHOKAERT. Désormais je sais comment calculer le forfait pour les écoles privées comme pour les écoles publiques.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, j'invite les élus qui siègeraient dans les conseils d'administration de ces deux établissements à sortir.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - RESTRUCTURATION ET RECONSTRUCTION DES ECOLES BREL/PICASSO - Marchés de travaux - Divers avenants
--

La troisième et dernière phase portant restructuration de l'école Jacques-Brel est largement entamée depuis son démarrage en janvier dernier, d'autant que l'achèvement total de cette opération est prévu à la fin du mois d'août prochain, après dix huit mois de travaux lourds et particulièrement délicats.

Cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une Autorisation de Programme (A.P.) ouverte dès 2007 pour un montant global cumulé de 4 500 000 € (T.T.C.).

Quant aux marchés de travaux qui s'inscrivent dans cette autorisation de programme, ils se répartissent en 9 lots selon tableau ci-dessous, pour un montant cumulé de 3 428 858,61 € HT (ou 4 100 914,90 € TTC) :

<i>Suivant délibérations des 10 avril 2007, 3 juillet 2007, 2 septembre et 17 décembre 2008</i>		
<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant HT cumulé</i>
<i>1</i>	<i>Démolition</i>	<i>62.670,00 €</i>
<i>2</i>	<i>Classes temporaires</i>	<i>182.430,00 €</i>
<i>3</i>	<i>V.R.D - espaces verts - cuve de récupération des eaux de pluie</i>	<i>372.652,48 €</i>

4	<i>Clos couvert : gros œuvre - couverture, étanchéité - charpente - bardage bois - menuiseries extérieures, serrureries</i>	1.468.773,85 €
5	<i>Aménagement intérieur : doublage, cloisons - faux plafond - menuiseries intérieures</i>	442.063,05 €
6	<i>Finitions : revêtements de sols durs et muraux - sols souples - peintures intérieures</i>	206.498,50 €
7	<i>Electricité</i>	194.768,57 €
8	<i>Plomberie - sanitaires - panneaux solaires - travaux liés à la récupération des eaux de pluie</i>	155.887,16 €
9	<i>Chauffage - ventilation</i>	343.115,00 €
TOTAL		3.428 858,61 €

Par la présente délibération, nous sommes invités à nous prononcer sur diverses adaptations à prévoir sur les marchés de travaux, la plus significative résultant du récent démantèlement du poste transformateur EDF, contenant comme fluide isolant du polychlorobiphényle (P.C.B.) ou « pyralène ». Ce démantèlement devant intervenir avant fin 2010, nous avons fait le choix d'anticiper celui-ci et ainsi nous donner une opportunité de reconfiguration du « front à rue » de ce site scolaire.

Par voie de conséquence, nous avons opté pour la déconstruction non seulement de cet ancien poste EDF, remplacé par un dispositif de comptage (tarif jaune) bien moins encombrant, mais également du bâtiment voisin « de stockage » imaginé un temps en utilisation associative. Le dégagement visuel ainsi regagné nous conduit dès lors à repenser globalement la délimitation des lieux avec la voirie. Au dispositif historique composé d'un muret maçonné « en allège », de pilastres et de panneaux grillagés, doit se substituer, après déconstruction complète de l'existant, une clôture par panneaux rigides grillagés. Cette dernière doit être installée en retrait de l'implantation historique, de manière à dégager un espace public plus important. Celui-ci aura alors pour destination l'aménagement de stationnements supplémentaires sous la formule « dépose-minute » afin de faciliter les mouvements de véhicules aux heures de pointe d'entrées et de sorties de classes. Cette hypothèse contribuerait par ailleurs à la sécurité des enfants.

A ce remaniement substantiel de ce « front à rue » pour lequel les études complémentaires vont être confiées au Cabinet d'Architectes LEMAY-TOULOUSE (Maître d'œuvre de l'ensemble des travaux), dont nous aurons à connaître lors de notre prochaine séance du 1^{er} juillet, nous avons également opté pour un dispositif plus performant de « télégestion » du bâtiment. L'option a été retenue d'intégrer un poste centralisateur au C.T.M. permettant d'y connecter l'ensemble de nos chaufferies et ventilations municipales (environ une quarantaine). De même nous inaugurerons une première installation à l'entrée des écoles Brel/Picasso, d'un tableau d'affichage numérique informant les usagers des consommations énergétiques (KW) ainsi que les rejets de CO² dans l'atmosphère. Ce complément technique reste à chiffrer à ce jour.

Au-delà de ce remaniement du « front à rue », il est indispensable de recalculer divers travaux de bâtiments et voirie, intéressant principalement les contrats conclus avec l'entreprise RAMERY (TP et Bâtiment).

Enfin lors de notre séance en date du 17 décembre 2008, nous avons adopté le principe de la conclusion d'un avenant n° 2 - Lot n°6 - avec l'entreprise A.T.S., relativement à la peinture de bandeau métallique extérieur de l'école Jacques Brel (5 790 € HT). Il se trouve que les travaux correspondants relevaient en fait de l'entreprise RAMERY Bâtiment - Lot n° 4 - attributaire des travaux extérieurs de second œuvre.

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des différents avenants à conclure avec les entreprises concernées, de sorte à achever ce vaste chantier dans le respect du calendrier prévisionnel et de l'autorisation de programme précités.

LOT	ENTREPRISE	AVENANT	NATURE DES MOUVEMENTS DE PRESTATIONS	MONTANT ESTIMATIF HT
N°3	RAMERY TP	1	Cour des écoles maternelle et primaire (fondation à revoir) + Parking	17 964,41 €
N°4	RAMERY Bâtiment	1	- Bavette rejet eau, châssis existants - Fermeture de 3 lanterneaux - Pose d'une trappe coupe-feu - local cantine - Sorties de toiture - Démolition murs aggro béton creux - Sous sol stockage - Peinture de bandeau métallique extérieur (travaux attribués par erreur à l'entreprise ATS)	16 106,87 €
N°5	SAPISO	2	- Anti-pince doigt portes intérieures - Cloisons mobiles - Bloc porte en bois	13 590,05 €
N°6	ATS	3	Travaux attribués par erreur à l'entreprise ATS	- 5 790,00 €

Eu égard aux avenants qui vous sont proposés ce soir, le montant cumulé des marchés de travaux de cette opération est également repris dans le tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISE	NATURE DES MOUVEMENTS DE PRESTATIONS	MONTANT CUMULE HT A CE JOUR
1	FERREIRA	Déconstruction (en procédure adaptée)	71 670,00 €
2	MODUL'BAT	Classes temporaires	182 430,00 €* 182 430,00 €
3	RAMERY TP	V.R.D. - Espaces verts - Cuve de récupération des eaux de pluie	390 616,89 €
4	RAMERY Bâtiment	Clos ouvert : gros œuvre - couverture, étanchéité - charpente - bardage bois - menuiseries extérieures, serrureries	1 484 880,72 €
5	SAPISO	Aménagement intérieur : doublage, cloisons - faux plafond - menuiseries intérieures	455 653,10 €
6	ATS ENTREPRISE	Finitions : revêtements de sols durs et muraux - sols souples - peintures intérieures	200 708,50 €
7	LESOT	Electricité	194 768,57 €
8	LECLERC ET CHERY	Plomberie - Sanitaires - Panneaux solaires - Travaux liés à la récupération des eaux de pluie	155 887,16 €
9	HYDROLINE	Chauffage - Ventilation	343 115,00 €
Total HT :			3 297 299,94 €

* Pour mémoire, prestations n'entrant pas dans l'autorisation de programme

A ces marchés de travaux, s'ajoutent principalement:

- Le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet LEMAY TOULOUSE : 204 875,00 € HT
- Le contrat OPC avec la Société : 34 400,00 € HT
OUEST COORDINATION
- Le contrat Contrôle Technique : 9 500,00 € HT
avec l'APAVE
- Le contrat CSPS (Sécurité et protection santé)

<i>avec NORISKO :</i>	<i>3 680,00 € HT</i> =====
<i>Total général HT</i>	<i>3 549 754,94 €</i>
<i>Total général TTC</i>	<i>4 245 506,91 €**</i>

*** Au regard du montant de l'autorisation de programme (4 500 000 €), nous pourrions être appelés également à nous prononcer lors d'un prochain Conseil Municipal (1^{er} juillet...), sur la révision de celle-ci en fonction des plus-values de travaux consécutifs au traitement du « front à rue », de la télégestion et sans doute quelques menus travaux de finition...*

Nous vous demandons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des avenants objet de la présente.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 12 mai 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, nous vous écoutons à nouveau.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez sans doute que nous entrons dans la phase ultime de la construction-restructuration des écoles Brel/Picasso : cette 3^{ème} et dernière phase est entamée depuis janvier dernier et, comme Monsieur le Maire le précisait en début de réunion, l'achèvement total de cette opération est prévue pour fin août.

Ainsi, les petits élèves des écoles Brel et Picasso intégreront, à la rentrée de septembre, des locaux flambants neufs.

(Lecture du projet de délibération)

Après la déconstruction complète de l'existant, nous pourrions installer des panneaux rigides, non pas sur l'emprise actuelle de la clôture mais en la reculant de quelques mètres de manière à rendre cette partie à l'espace public. Cette opération présente un double intérêt :

- cela sécurise encore les abords de l'école pour les enfants qui la fréquentent ;
- cela permettrait d'aménager ultérieurement des parkings, en particulier un dépose-minute pour les parents d'élèves car c'est bien au moment des entrées et sorties d'école que la circulation est la plus intense dans ce secteur. Quant au parking permanent, il n'y a pas de besoin impérieux car, dans cette zone de résidence, les places de parking sont déjà nombreuses.

Pour le remaniement relativement important de ce front à rue, nous avons demandé des études complémentaires au cabinet d'architectes Lemay-Toulouse et nous aurons à connaître leurs propositions sans doute lors de notre prochaine séance du 1^{er} juillet. Nous avons également opté pour un dispositif plus performant de télégestion du bâtiment.

(Reprise de la lecture du projet de délibération)

Cette initiative est saluée par notre collègue, Isabelle MARIAGE.

Nous arrivons à un total général pour cette opération extrêmement importante de 4.245.506,91 € TTC.

Comme je le disais en préalable, le montant de l'autorisation de programme était de 4,5 M€ et il est donc quasiment atteint. Nous pourrions être appelés à nous prononcer, lors d'un prochain Conseil, juillet ou plus tard, sur la révision de cette AP en fonction des plus-values de travaux consécutifs au traitement du front à rue et à la télégestion, et sans doute de quelques derniers menus travaux de finition.

M. LE MAIRE –

Qui demande la parole ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une petite précision : il y a opportunité à détruire ce bâtiment EDF mais, à la lecture des chiffres, on s'aperçoit que la facture se montera quand même à 40.000 € HT.

La question est la suivante : pourquoi devons-nous payer cette opération ?

EDF ne peut-elle pas au moins en prendre une partie en charge, d'autant que la présence de pyralène n'est sans doute pas le fait de la ville de Roncq ?

Peut-on envisager une négociation financière sur cette question ?

M. LE MAIRE –

Nous l'avons déjà eue sur le Centre-Bourg en son temps : s'agissant d'une propriété communale, EDF ne peut pas intervenir.

Ce serait une fort bonne chose ; malheureusement, ce n'est pas le cas.

M. VARLET –

Je précise que la cabine EDF est propriété de la ville de Roncq.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

A propos de cette cabine, je crois me souvenir qu'EDF s'était engagée, il y a quelques années, à modifier ces transformateurs dans le cadre d'un programme de retrait du pyralène. Cette cabine y a-t-elle échappé ?

M. LE MAIRE –

Je répète, comme M. VARLET vient de le préciser, qu'elle est propriété de la Ville et non pas d'EDF ; il s'agit donc d'un poste de transformation communal et il faut assumer.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Toujours sur le même sujet : la Ville est sans doute propriétaire, mais c'est bien EDF qui l'utilisait.

M. LE MAIRE –

En tant que prestataire !

Merci pour vos observations et votre défense de l'intérêt de la Ville.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Monsieur VARLET, je vous félicite ainsi que M. VANOVERMEIR et Mme SERAFINI pour la bonne gestion de ce chantier.

1.10 - BILAN SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2008

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2008 :

ACQUISITIONS				
Désignation du bien	Vendeur	Montant	Date de l'acte	Objectif
<i>Fond de parcelle du 128 rue de Lille AP 735 270 m2</i>	<i>Monsieur Herve POLLET</i>	<i>11 639.55 €</i>	<i>29/09/2008</i>	<i>Création d'un parc urbain sur le quartier du Blanc- four (Site « KOK SCALABRE »</i>
<i>Fond de parcelle du 126 rue de Lille AP 737 536 m2</i>	<i>Société CANELLE</i>	<i>23 048.00 €</i>	<i>30/10/2008</i>	
<i>Rue Maurice Thorez AS 607 AS 609 4 167 m2</i>	<i>SA d'HLM LOGICIL</i>	<i>TITRE GRATUIT</i>	<i>21/12/2007 (acte reçu en avril 2008)</i>	<i>Régularisation de l'assiette foncière de la salle Boério</i>
<i>29 bis Rue des frères Bonduel AA826 543 m2</i>	<i>SCI RONCQ CENTRE</i>	<i>TITRE GRATUIT</i>	<i>28/04/2008</i>	<i>Aménagement en voie et parking publics Entrée Résidence du Grand Colombier</i>
<i>29 bis Rue des frères Bonduel AA 831 AA 833 118 m2</i>	<i>SA D'HLM NOTRE LOGIS</i>	<i>TITRE GRATUIT</i>	<i>28/04/2008</i>	
CESSIONS				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
<i>Entre les 11 et 13 rue André Messager AR 214 75 m2</i>				<i>Abandon de l'assiette foncière de l'ancienne antenne collective</i>
	<i>Madame Brigitte DESMET</i>	<i>5 250,00 €</i>	<i>10/06/2008</i>	

Pour mémoire, s'agissant des parcelles AP 134,135 et 136, la délibération du 3/07/07 a acté le principe de l'abandon de la rétrocession au profit de la commune de Roncq, de ces immeubles acquis par préemption communautaire.

En effet, ces parcelles reprises initialement dans le bilan « acquisition » des opérations immobilières de 2002 (132 b rue de Lille) et 2004 (130 rue de Lille) resteront finalement la propriété de LMCU, aux fins d'aménagement d'un parking et de passage piétonnier communautaires.

Ce bilan est soumis pour débat au Conseil Municipal

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Cette délibération ne sera pas soumise à vote puisqu'il s'agit d'une information du Conseil municipal : tous les ans, nous faisons le bilan des opérations immobilières réalisées sur la Commune en acquisitions et cessions.

En 2008, nous avons acheté sur le quartier du Blanc-Four deux arrières de propriété, à savoir :

128 rue de Lille à M. POLLET, pour une surface de 270 m²

126 rue de Lille à la société Canelle, pour une surface de 536 m²

Ces deux parcelles, d'une surface de près de 1000 m², vont nous servir à construire le jardin public qui va se trouver en coeur d'îlot.

Pour ces deux opérations, nous avons dépensé 34.000 €.

Autre achat : la société HLM Logiciel nous a cédé à titre gratuit les parcelles d'espace vert de la ZAC Leurent dont la rétrocession n'avait toujours pas été faite. Il s'agit de la régularisation de l'assiette foncière de la salle Boério de 4.167 m².

29bis rue des Frères Bonduel : parking et voie d'accès nous ont été rétrocédés à titre gratuit par la société d'HLM Notre Logis.

Au niveau des cessions, il s'agit d'un espace de 75 m² situé entre **les 11 et 13 rue André Messenger**, qui supportait dans le temps l'antenne collective pour les Chats-Huants ; le riverain immédiat en a souhaité la rétrocession à son profit pour un montant de 5.250 €.

Enfin, pour mémoire, nous avons demandé à la Communauté urbaine, en son temps, la préemption de terrains des propriétés Scalabre. Dans la mesure où LMCU mène elle-même la construction de ce parking, elle conserve à son profit les parcelles acquises par préemption.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, nous en prenons acte.

1.11 - VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMMUN - Opération « rénovation de façades » - Refonte du dispositif

Par délibération en date du 23 mai 2006, nous avons mis sur pied un dispositif de valorisation de notre patrimoine architectural commun, appelé « opération rénovation de façades » visant à soutenir financièrement les initiatives correspondantes, cette décision ayant pris le relais de deux dispositifs antérieurs au cours de la période 1995 / 2001 montés en partenariat avec l'ANAH et l'ARIM.

Les dispositions en vigueur s'inscrivaient bien évidemment sur la durée, de sorte à influencer en profondeur sur l'architecture extérieure du patrimoine bâti et valoriser ainsi le charme et l'attrait de notre territoire. Des crédits substantiels y ont été spécialement dédiés, au moyen de l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 150 000 €, se répartissant par tiers sur les exercices 2006, 2007 et 2008, l'année en cours assurant le financement de cette même opération par l'effet des reliquats de crédits non attribués antérieurement.

Le tableau ci-dessous résume les dispositifs en vigueur depuis notre décision précitée du 23 mai 2006.

<i>En fonction du constat de dégradation du bâti</i>	<i>Travaux uniquement effectués par professionnel</i>	<i>Base : 30 % des travaux Plafonnée à :</i>
<i>Bon état Non dégradé mais altéré par le temps</i>	<i>Nettoyage, mise en peinture des menuiseries, façade (rafraîchissement complet de la façade)</i>	<i>500 €</i>
<i>Moyen Bâti abîmé</i>	<i>Sablage, rejointoiement, reprise des soubassements</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Médiocre Rythme non touché mais façade endommagée</i>	<i>Restauration des arcs (maçonnerie, menuiseries avec impostes) ...</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Dégradé Rythme altéré, ossature modifiée</i>	<i>Restauration des ouvertures d'origine</i>	<i>3 000 €</i>

Après une première période triennale d'expérimentation, le groupe de travail en charge de cette thématique a estimé utile d'en revoir les dispositions, de sorte que le soutien municipal soit plus dynamique, plus équitable et prenne mieux en compte des spécificités ou singularités. De même, il a été jugé opportun d'élargir ce dispositif à la végétalisation de la façade, de manière à recréer des rythmes de rue et des variations visuelles.

Par conséquent, les modifications proposées par le groupe de travail (commission « rénovation de façades ») telles que reprises ci-après, sont substantielles dès l'instant où elles élargissent « l'assiette foncière » bâtie, ouvrent le subventionnement aux travaux réalisés par les occupants, bonifient les opérations entreprises le long des principales voies routières ou dans un périmètre de restructuration urbaine, tiennent compte de la quotité exacte des travaux réalisés et encouragent une démarche H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale).

L'essentiel du dispositif proposé est repris ci-après :

CONDITIONS :

Les travaux faisant l'objet de la demande de subvention ne peuvent commencer qu'après l'accord de la commission et des demandes nécessaires au regard du droit de l'urbanisme.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE ET CONSTRUCTIONS CONCERNEES :

L'ensemble du territoire de la commune est concerné à l'exception de la résidence Lierre (en raison de la typologie de ces 350 habitations) qui fera l'objet, dans les délais les plus courts, d'une charte indépendante et complémentaire à cette délibération résultant d'un atelier de co-production entrepris avec les résidents concernés.

- Tout bâtiment de plus de 30 ans visible de la voie publique y compris les murs d'enceinte des habitations avec jardin.

Une tarification différente sera fixée en fonction des secteurs :

- **4 axes structurants :**
 - * rue de Lille,
 - * rue de Tourcoing, rue Pasteur,
 - * rue du Dronckaert,
 - * Boulevard d'Halluin, avenue Alphonse Loel ;
- **Les immeubles placés dans un périmètre de restructuration urbaine :**
 - o Quartier Blanc-Four (site « KOK SCALABRE »...)

Plans joints en annexe

BENEFICIAIRES :

Tout propriétaire d'un immeuble ou locataire avec accord du propriétaire (hors bailleurs sociaux).

MODALITES D'ATTRIBUTION :

L'ensemble des travaux doit être réalisé en pleine cohérence avec une parfaite harmonisation de la façade.

Toute décision ou refus de subventionnement est décidé en commission « Rénovation Façades ». C'est elle qui est seule juge des différentes décisions sous la présidence de Monsieur le Maire ou son représentant.

Cette décision s'articule en plusieurs étapes :

- 1) Première étape : instruction de la demande et accord de principe notifié par écrit au pétitionnaire.
- 2) Seconde étape : accord définitif après contrôle :
 - a) des travaux terminés en cohérence avec la déclaration et respect des diverses prescriptions émises par la commission compétente (d'après photos et/ou visite sur place par un technicien).
 - b) des factures détaillant les travaux réalisés et les matériaux employés.
- 3) Dernière étape : versement de la subvention.

REALISATION DES TRAVAUX :

Particulier et Professionnel.

Le pétitionnaire peut réaliser lui-même ses travaux de rénovation sur présentation de devis et factures détaillés ou les confier à un professionnel également sur devis et factures détaillés. Des documents complémentaires doivent préciser la nature, le descriptif et la fiche technique des matériaux utilisés.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNES :

Tout travaux visant à respecter, retrouver ou redonner l'harmonisation de la façade :

Par exemple : peinture des façades, enduits, gommage, rejointoiement, remplacement et peinture des menuiseries accompagnant une rénovation de façade, retour aux ouvertures d'origine. Cette liste de travaux de nature à améliorer l'image de la façade n'est pas exhaustive.

Les opérations de rénovation concertées entre propriétés mitoyennes peuvent prétendre à une bonification du tarif de la subvention.

Végétalisation de la façade : fourniture de la végétalisation, plantation et conseil d'entretien, prise de contact avec les différents services de la voirie pour accord technique préalable de végétalisation en trottoir ou en accotement par la ville. L'entretien restant à la charge du propriétaire de l'immeuble.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

En complément au dossier, un entretien de conseil et de faisabilité peut être envisagé avec l'architecte et/ou un technicien de la commune où des prescriptions de couleurs (charte chromatique) pourront être données.

Avant travaux :

Photo de la façade, du muret ou de la partie concernée par les travaux;
Devis détaillé des travaux à réaliser et fiches techniques des matériaux employés ;
Représentation graphique, plan ou schéma permettant d'apprécier les travaux à réaliser.

Après travaux :

Facture détaillée et acquittée des travaux réalisés ou des matériaux spécifiques achetés ;
Relevé d'Identité Bancaire ;
Photo de la façade terminée.

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX :

Le propriétaire dispose d'un délai maximum de deux ans à compter de l'accord de principe de la commission pour la réalisation des travaux.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

La subvention sera versée sur le compte bancaire du demandeur après vérification de la conformité des travaux réalisés.

GRILLE DE SUBVENTIONNEMENT :

NATURE DES TRAVAUX	PARTICIPATION MUNICIPALE
<u>Gros œuvre (sans décompte des ouvertures)</u>	
Gommage	8 €/m ²
Piquetage / rejointoiement	13 €/m ²
Reprise de maçonnerie au niveau d'une baie	100 à 300 €
<u>Peinture de façade (sans décompte des ouvertures)</u>	
Mono ton	7 €/m ²
Multi tons	8 €/m ²
Peinture du chéneau	9 €/m linéaire
<u>Peinture des menuiseries (surface du percement)</u>	
Peinture fenêtre	20 €/m ²
Porte pleine	30 €/m ²
<u>Menuiseries</u>	
Retour aux ouvertures d'origine	100 à 300 € (selon le type de menuiserie)
Remise en place de volets bois à battants	100 € par fenêtre à habiller.
<u>Enduits</u>	
Réalisation enduit simple	4 €/m ²
Réalisation enduits teintés dans la masse	8,5 €/m ²
Réfection totale enduit stuc, plâtre ou staff	25 €/m ²
Réfection partielle enduit stuc, plâtre ou staff	19 €/m ²

<u>Soubassement et reprise des appuis de fenêtre :</u>	
Réalisation d'un soubassement en enduit structuré	30 €/m ²
Appui de fenêtre en pierre bleue ou emmarchement	100 €/ml
Soubassement en pierre bleue layée	100 €/m ²
<u>Couverture :</u>	
Toiture : lorsque retour à l'origine ou la reconstruction s'appuie sur les éléments historiques ou qu'elle contribue à une meilleure intégration dans le front bâti	20% de la valeur des travaux

<u>BONIFICATIONS :</u>	
+ 20 %	
si axes structurants :	
* rue de Lille,	
* rue de Tourcoing, rue Pasteur,	
* rue du Dronckaert,	
* Boulevard d'Halluin, avenue Alphonse Loel	
ou placé dans un périmètre de restructuration urbaine	
+ 100 € par pétitionnaire si opérations groupées	
+ 40 % si produits ou matériaux HQE	

PLAFONNEMENT DE LA SUBVENTION :

Un plafond de 3 000 € est fixé (hors bonification et travaux de couverture).

Par ailleurs, en contrepartie de subventionnement reçu, les pétitionnaire autoriseront la ville de Roncq à faire la « promotion » des opérations réalisées et ce, au travers de ses différents outils de communication (brochure, bulletin municipal, site Internet...).

Bien évidemment, cette nouvelle période qui s'ouvre n'est pas statique tout au contraire. En tant que de besoin, nous procéderons à des adaptations dès l'instant où celles-ci s'inscrivent dans un objectif de progrès qualitatif.

Enfin, il y a lieu d'indiquer que les présentes dispositions se substituent à celles arrêtées dans notre délibération du 23 mai 2009 précitée.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 mai 2009.***

*PJ : - Cartographie des axes structurants
- Cartographie des immeubles placés dans un périmètre de restructuration urbaine*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez à nouveau la parole.

M. PETILLON –

La délibération, qui vous est proposée ce soir, consiste en une refonte du dispositif initial qui date de mai 2006 ; en effet, existait déjà une politique de rénovation de façades qui –il faut bien le dire– n'a pas rencontré un grand succès pour diverses raisons.

Dès notre élection, Monsieur le Maire a souhaité constituer un groupe de travail sur ce thème, qui comprend 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

Ce groupe de travail, au complet, s'est réuni à cinq reprises ; quand il s'agit de phosphorer et d'apporter une contribution au débat, il n'y a pas de raison que les suppléants en soient absents.

Nous avons donc travaillé sur ce dispositif qui reprend de nouvelles thématiques (réactualisation, HQE...) et qui s'appuie également sur les expériences d'autres villes (Roubaix, Tourcoing, Croix...).

Une citation de Victor Hugo a été le fil rouge de l'équipe qui y a travaillé

« Un édifice a sa beauté et son usage.

Son usage est à son propriétaire,

Sa beauté à tout le monde. »

Voilà l'esprit qui nous a animés pour réaliser ce travail.

Un rappel de ce qu'était la délibération de 2006 :

- Elle s'intéressait aux immeubles antérieurs à 1950
- Tout le territoire roncuois était concerné
- En étaient bénéficiaires les particuliers, propriétaires ou locataires
- La réalisation des travaux devait exclusivement être réalisée par l'entreprise
- La participation municipale était de 30 % avec un plafonnement (4 catégories)

Ce dispositif était peu souple et difficile à adapter.

Le nouveau dispositif, qui vous est proposé aujourd'hui, porte sur les points suivants :

- sont éligibles les constructions de plus de 30 ans (c'est un bond important puisque sont concernés des immeubles datant des années 70 voire un peu plus au lieu de 1950), visibles de la voie publique
- l'ensemble du territoire roncuois est concerné, hormis la résidence du Lierre qui fera l'objet d'une charte indépendante et complémentaire (j'en parlerai en fin d'exposé)
- les bénéficiaires en sont toujours les propriétaires ou locataires avec accord du propriétaire
- les travaux peuvent désormais être réalisés par un particulier ou des professionnels.
- La nature des travaux subventionnés : il s'agit de tous travaux renouant avec une harmonisation de la façade et une végétalisation

Vous trouvez encore dans cette délibération les modalités de constitution du dossier ainsi que la grille tarifaire proposée, qui porte sur les différents postes ci-après : gros oeuvre, peinture de façade, peinture des menuiseries, menuiseries, enduits, soubassement et reprise des appuis de fenêtre, couverture.

Comme vous pouvez le constater, la participation municipale atteint des montants relativement intéressants.

La partie Couverture est peut-être celle qui mérite le plus d'explications : nous incitons parfois des habitants à revenir aux couvertures d'origine car des transformations peuvent avoir été malheureuses et, dans la mesure où les frais de couverture sont relativement élevés, nous estimons qu'un « coup de pouce » de l'ordre de 20 % de la valeur des travaux serait intéressant pour booster cette thématique.

Quant aux **bonifications** par rapport à cette tarification, nous aurions :

20 % sur les axes structurants (rues de Lille, Tourcoing, Pasteur, Dronckaert, Boulevard d'Halluin et Avenue Alphonse-Loeul) ou sur les immeubles placés dans un périmètre de restructuration urbaine : aujourd'hui, le Blanc-Four est la priorité de ce mandat. Sur la carte projetée, sont indiqués en hachures rouges tous les chantiers engagés, en jaune les parties qui bénéficieraient d'une bonification de 20 % supplémentaires :

Si pour les rues de Tourcoing et de Lille, il y avait déjà bonification au titre des axes structurants. C'est effectivement vrai et il n'y a pas cumul.

Nous aurions par contre les immeubles rues des Chalets, de la Montage, Jules-Watteeuw, les abords de la rue de Linselles.

Bonification également de 100 € par pétitionnaire en cas d'opérations groupées, lorsque les habitants font une démarche commune.

Enfin 40 % si les produits utilisés (principalement des peintures) sont labellisés HQE sur la suggestion de ma collègue, Isabelle.

Le plafonnement des subventions est limité à 3.000 € hors bonification des travaux de couverture.

Je reviens sur le quartier du Lierre ; vous le connaissez : il s'appuie sur la rue Allende, la rue de Bousbecque et la ligne de chemin de fer.

Ce quartier est un peu particulier puisqu'il compte 350 habitations de typologie également particulière. Sur la photo projetée, vous voyez une maison type, à peu près conservée dans son état original. Au départ, elle avait du bardage bois blanc en toiture, des fenêtres à petits

carreaux, des portes d'entrée fixes et vitrées, volets battants, couleur de façade blanche, barrière béton blanc, un arbre planté dans le petit jardinet... les plantations en alignement répondaient à des thématiques différentes selon les rues.

Au cours des années, les transformations opérées par les différents propriétaires n'ont pas forcément respecté l'écriture architecturale du lotissement.

Nous avons sous les yeux un patchwork de transformations dont chacune, prise individuellement, peut être intéressante. On s'est toutefois posé la question, peut-être la multiplicité qui commence fera-t-elle que, dans quelque temps, on aurait un regret face à un éventuel chaos visuel.

Neuf photos de réalisations très différentes ont été prises.

Vous voyez que les peintures de certaines maisons ont été refaites, passant par le violet, le saumon, le jaune.

Par contre, des gens sont très attachés à une façade en briquettes sans doute parce qu'elle demandera moins d'entretien dans le temps.

D'autres ont apporté un peu de modernisation aux extensions qui ont été réalisées.

En fait, lorsque les habitants vont solliciter une subvention auprès de la Ville, nous constituerons en quelque sorte un petit atelier de réflexion avec notamment notre architecte municipal, Christophe DUMONT.

Dans le cas présent, nous proposons d'étendre cet atelier de réflexion à l'ensemble du lotissement puisque ce sont 350 maisons identiques, de types 4 et 5. Cet atelier de coproduction sera animé par un architecte urbaniste (habitué à manager ce type de réunion) pour essayer de définir une charte, au travers d'enquêtes, d'appels à idées, de réunions de sensibilisation, de création d'ateliers thématiques.

Au final, cet atelier, dont nous estimons la durée de vie à six mois, pourra proposer –avec l'accord des riverains– un élément de référence lorsqu'une demande sera présentée sur ce secteur particulier et sur lequel nous pourrons nous appuyer.

La réaction, en commissions plénières, a été de s'interroger : *ne va-t-on pas imposer aux gens quelque chose... après tout, les gens sont libres !*

Effectivement les gens sont libres mais s'ils souhaitent bénéficier d'une subvention municipale, comme sur le reste du territoire, ils doivent respecter les règles du jeu que nous essayons de définir ensemble, pour le quartier du Lierre.

Nous verrons ce que cela donnera.

Peut-être cet atelier de coproduction s'arrêtera-t-il très vite par manque de motivation ou pour d'autres raisons ?

On en tirera les conclusions et, dans ce cas, on rentrera dans le système général. Mais si cet atelier fonctionne (pourquoi pas ?), peut-être pourra-t-on l'étendre aussi à d'autres quartiers comme celui des Chats-Huants ?

Il est vrai que les Chats-Huants ont cette particularité d'avoir cinq ou six types d'habitation. Il y a déjà aujourd'hui de la brique, les transformations commencent à peine et pourquoi ne pas avoir la même démarche sur ce quartier ?

Parallèlement à cette délibération, il vous est demandé votre avis sur cet atelier de coproduction.

Je fais un retour en arrière rapide pour vous parler de la végétalisation de façade que l'on retrouve au travers de la délibération. A ce propos, il n'y a pas subvention mais apport au niveau des travaux qui seraient effectués au pied de l'immeuble puis fourniture des végétaux : conseils d'entretien, éventuellement corset de protection, tuteurs.

Maintenant je reviens à l'atelier de coproduction, toute cette politique de rénovation de façade ne pourra marcher que par une communication. Bruno ACKOU participait à ce groupe de travail et nous lui avons demandé de réfléchir à ce problème de la communication.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais qu'il puisse expliquer ce qui pourrait se faire dans ces Cahiers de l'habitat.

M. LE MAIRE –

Nous l'écoutons bien volontiers.

M. ACKOU –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons surtout inciter le maximum de Roncquoises et de Roncquois à valoriser leur habitat. Pour ce faire, nous allons imaginer une communication importante :

- D'une part par les Cahiers de l'habitat, qui ont été pensés par le département Communication de François et de son équipe.

Il s'agit « des » cahiers de l'habitat, donc de cahiers thématiques. Dans un premier temps, ils seront élaborés avec les services et la collaboration de M. DUMONT pour disposer d'un certain nombre de cahiers de bonne conduite et donner des idées aux Roncquois. En effet, on s'est

aperçu que trop peu d'habitants sollicitaient ces subventions par le fait qu'ils n'en étaient pas bien informés.

Ces cahiers de l'habitat apporteront un certain nombre de conseils sur la manière d'obtenir ces subventions et seront distribués, non pas simplement au travers de l'atelier municipal, mais également en toutes boîtes aux lettres. Il s'agit réellement d'inviter, d'inciter tous les Roncquoises et Roncquois à valoriser la façade de leur habitation pour eux-mêmes mais aussi pour la beauté générale de la Ville.

- D'autre part, nous jouerons sur l'exemplarité, en partant du principe que tout ce qui sera fait, sera répercuté au travers de rubriques sur le site Internet et dans le journal EnVie de Roncq.

Il s'agit de montrer ce qui est fait et de donner des idées aux autres habitants pour en discuter et, au-delà, passer à l'acte et valoriser leurs façades ainsi que la végétalisation.

M. LE MAIRE –

Si vous le permettez, Monsieur PETILLON, j'interviendrai sur l'atelier de coproduction. Beaucoup de réflexions sont en cours actuellement sur le « Grand Paris » avec les dix grands projets qui ont été repensés par les grands architectes, tant sur les grands bâtiments que sur les quartiers résidentiels de banlieue et de périphérie. Cela démontre que, quand on réécrit des séquences architecturales, on change la vie des gens mais aussi celle du quartier et, globalement, la façon d'être dans sa ville.

Par ailleurs, mes chers collègues, je pense que malheureusement l'école Jacques-Brel est un contre exemple ou un mauvais exemple de ce que l'on ne devrait plus faire aujourd'hui.

Quand vous constatez l'espace qui est « mangé » en horizontale pour l'école... voyez que le développement durable, c'est de la perfusion en permanence. Un an ou deux ans plus tard, je demanderais à revoir la copie !

Cela veut donc dire qu'il faut densifier et ne pas manger de l'espace comme c'est le cas !

Le COS, demain, sera densifié et la loi du Grenelle de l'environnement tout comme les réflexions communautaires vont bien dans ce sens pour permettre aux gens qui achètent des résidences à un prix très élevé au Lierre –il faut le savoir– d'avoir une capacité de résidence utile importante.

Dans votre propos, j'ai entendu : respecter l'écriture architecturale.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce terme ; il ne s'agit pas de respecter l'écriture qui a été réalisée il y a 30 ans mais bien de réécrire globalement le lotissement... et ne pas permettre demain des coups partis de manière individuelle pour qu'ils soient pensés globalement. Il ne faut surtout pas (c'est ma pensée fondamentale) que l'on sanctuarise le lotissement du Lierre ; il en est de même pour les petites maisons flamandes, il ne s'agit pas d'en faire un conservatoire qui est ailleurs, il s'agit de faire en sorte que les personnes qui vivent dans des maisons flamandes, qui ne possèdent plus aujourd'hui de métiers à tisser, puissent adapter leur habitat aux exigences de leur vie familiale.

C'est surtout à cela que vous devez aboutir dans l'atelier de coproduction : Laisser une liberté aux gens que j'ai envie de qualifier de « conditionnée » à l'espace collectif partagé par tous et donner quelques grandes orientations.

Voilà comment je souhaitais intervenir pour une réécriture architecturale dans sa globalité sinon de penser, de prime abord, que l'on ait envie de « conserver pour conserver ». Il existe aujourd'hui des éléments contemporains qui s'adaptent très bien à des circonstances anciennes et qui sont très heureux pour notre vécu collectif et partagé.

Cette idée de faire participer les habitants va dans le bon sens. Au départ, je me souviens que M. ZAJDA m'interrogeait et me faisait part de son inquiétude : *pourrait-on encore faire ce que l'on veut ?*

J'ai déjà envie de vous dire que, lorsque l'on passe la porte, en principe on doit en informer l'urbanisme. Je sais que l'usage fait qu'on ne le fait pas. Il faut néanmoins faire prendre conscience aux gens que lorsqu'ils posent un acte sur leur propriété privée, ils impactent le collectif et cette conscientisation passe bien dans votre proposition et doit passer encore plus.

« Je pose un geste architectural individuel, j'impacte le ressenti collectif ! »

M. PETILLON –

Effectivement, Monsieur le Maire, nous avons abordé ce point de vue et quand vous interpellez M. ZAJDA, il me revient en mémoire une réunion de l'association du Lierre qui s'est tenue il y a peu de temps ; l'un des intervenants demandait : *va-t-on devoir enlever les briquettes sur les façades ?*

Il n'en est pas question !

Mais si un riverain nous dit qu'il aimerait la remplacer par une autre, nous l'accompagnerons dans sa démarche ; cela s'arrête là.

Je vous invite à regarder la diapositive projetée : il existe d'autres possibilités lorsque l'on veut faire évoluer l'architecture des habitations, du type Lierre, peut-être va-t-on proposer aux gens des projets types ou éléments types pour aller vers une prise en compte d'une nouvelle problématique de la famille ?

Ce que l'on va sanctuariser, ce ne sont pas les maisons telles quelles.

Sur ce quartier, on va essayer de rester en harmonie, en tous cas dans les transformations.

M. LE MAIRE –

Plusieurs demandes d'intervention et nous commençons par Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir sur deux points :

1. Cela me pose problème que l'on ait retiré le Lierre de la délibération qui nous est présentée aujourd'hui.

C'est une très bonne chose qu'il y ait une charte indépendante et complémentaire mais il aurait été bon de le maintenir dans l'énumération. En période estivale, il est vrai que beaucoup de gens vont faire des travaux et c'était l'occasion de les cadrer : à partir du moment où une subvention est possible, elle est soumise à un certain cadrage.

2. A partir du moment où il aura des transformations, au Lierre ou dans d'autres maisons de Roncq, il est dommage de ne pas avoir tenu compte d'une bonification lorsqu'un architecte apporte une aide aux personnes qui le désirent.

J'en avais discuté avec M. DUMONT, notamment, parce que faire des plans est très difficile et les habitants ne sont pas des spécialistes. Il peut être intéressant d'avoir l'aide d'un architecte qui, parfois, peut relever des erreurs dans les projets.

M. LE MAIRE –

Il me revient à l'esprit, Madame COPPIN-QUIVRON, que le CAUE peut apporter une aide de manière tout à fait gratuite, y compris pour les particuliers. Il faut le rappeler à tous ceux qui sont inscrits dans la démarche.

A propos du Lierre, vous avez raison mais je paraphraserai votre chef de groupe « Trois fils ne font pas l'étoffe »

Je préfère donc une belle étoffe pour le Lierre avec des fils bien tissés et un beau projet pour demain.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

J'apporte la même réponse qu'en Commission plénière : il est vrai qu'il y aura décalage de 6-7 mois entre notre décision de ce soir et notre projet pour le Lierre sachant que, même si on le raccrochait au dispositif actuel, pour autant les services techniques n'ont pas la science infuse immédiate pour répondre à une question du type : *Quelle couleur pour ma façade que je repeins en août prochain ?...*

Cela nous demande de mûrir une réflexion.

Sur le Lierre, on évoquera sans doute dans l'avenir une charte chromatique et c'est ensemble que nous la définirons. Comme je le disais précédemment, il y aura décalage de 6-7 mois.

Par ailleurs, je ne souhaite pas non plus que le Lierre soit inscrit dans cette délibération au risque de démotiver les gens qui vont rejoindre cet atelier de coproduction, si cette charte existait déjà avec la possibilité d'obtenir une subvention.

Je ne souhaite donc pas changer les termes de la délibération.

J'ajoute que c'est reculer pour mieux sauter.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Personnellement, j'étais en contemplation devant cette belle phrase de Victor Hugo. Je pense cependant qu'elle ne s'applique pas au quartier du Lierre. En réunion plénière, nous avons discuté avec tous les collègues, présents autour de la table ; je n'aime pas trop que l'on pointe du doigt ce quartier et qu'on le stigmatise. Or c'est un peu ce que l'on fait ; on touche ainsi à quelque chose de fondamental : le droit de propriété, le droit de peindre son logement à peu près comme on en a envie.

Pour ma part, le quartier du Lierre n'est pas repoussant au point qu'il faille le montrer du doigt.

En outre, sans vouloir polémiquer, Monsieur le Maire, vous avez quand même eu un thème de campagne « Ensemble pour Roncq » alors qu'on assiste à une forme d'exclusion, même si elle sera rattrapée par la suite. Ce n'est pas en excluant que l'on rassemble.

Je souhaite que le quartier du Lierre soit, dès ce soir, repris dans cette délibération. Bien entendu, je reconnais le bien-fondé de la Commission dont j'ai oublié le nom.

M. PETILLON a objecté, en réunion plénière, que le Plan d'urbanisme stipule, dans son article 11 (j'ai appris quelque chose) que chacun doit concourir à l'harmonie et à l'équilibre général de son environnement.

Encore une fois, Monsieur le Maire, il y a là décalage entre les actes et les paroles puisqu'à en juger la politique de la ville dans sa politique urbanistique, on s'aperçoit qu'elle ne respecte pas l'environnement général du type d'habitation de Roncq, hormis la rue des Arts qui a été très bien faite, dans le style ; il n'y a rien à en dire, elle est superbe. Par contre, tout ce qui se trouve ailleurs et tout ce qui se prépare... l'article qui m'a été opposé par M. PETILLON pourrait s'appliquer également à la Ville.

Pour les Chats-Huants, c'est un peu moins vrai ; l'harmonie de ce quartier est un peu plus respectée (j'en conviens) mais je m'insurge contre le fait que l'on montre du doigt ce quartier du Lierre, qui est tout à fait respectable et honorable.

Les gens ont collé des briquettes sur leur façade, ou ont repeint en rose, violet, jaune paille ou jaune d'œuf... On ne peut pas dire que l'on est dans une zone ; le Lierre est un très beau quartier et il fait un excellent travail.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PLOUVIER.

J'irai dire à notre hippopotame rose ce soir combien vous aimez sa couleur ; je le lui glisserai dans le creux de l'oreille, parce que vous l'avez suffisamment stigmatisé.

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

C'est tout à fait l'inverse de ce que nous essayons de faire pour le Lierre : nous essayons peut-être d'avantager ses habitants par rapport au reste du territoire.

Il faut aussi avoir conscience que lorsque l'on valorise un habitat, c'est l'ensemble du patrimoine ronquois que l'on valorise.

Une personne serait à même de s'interroger si son voisin réalisait une transformation plus que malheureuse ; elle pourrait alors dire que la Ville a laissé faire n'importe quoi à côté de chez elle et qu'elle pâtit d'une mauvaise transformation de son voisin. C'est aussi une question que l'on doit se poser.

Il n'est pas question d'obliger à s'appuyer sur cette charte ou, dans le reste du territoire, à suivre les conseils donnés par la Ville.

Si vous ne souhaitez pas de subvention, vous peindrez votre façade comme vous le voudrez.

Mais si vous sollicitez les conseils de la Ville, l'avis de l'architecture et que vous déposez un dossier de subvention, vous serez malgré tout soumis à des contraintes et à une règle du jeu.

Si vous ne voulez pas la suivre, vous reprenez votre liberté totale.

M. LE MAIRE –

Je voudrais surtout éviter les fausses mauvaises rumeurs qui, très vite, se répandent : le Lierre n'est pas exclu du dispositif, au contraire !

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je souhaite simplement répondre à Monsieur PLOUVIER que je ne me sens pas du tout stigmatisée d'habiter au Lierre ; nous sommes d'ailleurs plusieurs à y vivre et nous sommes très heureux qu'une attention particulière lui soit portée. Je pense que nos maisons pourront ainsi prendre un peu plus de valeur.

M. LE MAIRE –

Vous faites là une bonne réflexion, Madame COPPIN-QUIVRON.

Je suis en effet un peu choqué, Monsieur PLOUVIER ; je ne vous le cacherais pas. Dire que c'est un peu « plon plon » ce que l'on fait dans la Ville... quand même !

Vous l'avez bien dit !

Nous avons quand même de beaux bâtiments ; nous avons fait des efforts de couleur et M. DUMONT, qui nous aide beaucoup dans ce domaine, est un excellent coloriste. Nous nous entourons de bons collaborateurs même si vous les écornez souvent.

Non, vraiment, je ne vous comprends pas.

Bravo à Mme COPPIN-QUIVRON qui m'a donné un bon argument : quand on valorise un habitat, naturellement on valorise les maisons alentour. Lorsque nous avons refait la rue Barbusse, je peux vous assurer que les gens qui, demain, revendront leur maison, encaisseront

de la plus-value et c'est tant mieux. Non seulement ils vivent bien aujourd'hui, mais de plus ils vendront mieux leur bien.

Vos propos ne sont pas acceptables.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Je m'aperçois que nous sommes 32 contre 1 ce soir.

M. TELLIER –

Pour revenir à des choses plus sérieuses, je ferai deux remarques.

- La première concerne cet atelier de coproduction.

Je suis totalement ravi de ce terme parce qu'il fleure bon les années 70, époque bénie où on pensait que l'on pouvait mettre en commun des choses et partager sur ce que l'on vivait. Je pense que l'on retrouve là aussi d'ailleurs les racines et les sources politiques de notre Adjoint à l'urbanisme (*rires*)... Je n'en ai pas dit plus.

Je me disais : *au fond, on commence par un atelier de coproduction pour discuter de la question des façades. Puis nécessairement, on va élargir son champ de réflexion.* Chacun sait, aujourd'hui, que l'on doit mettre en commun les choses qui sont notre quotidien.

Je me disais donc : *au fond, on va peut-être étendre les réflexions et cela finira par aboutir à des comités de quartier.* Je clos là ce point.

- 2^{ème} remarque sur cette question de la réflexion architecturale.

Là aussi, on dépasse même le cadre architectural pour une approche urbanistique. Tout à l'heure vous citiez les dix projets pour le Grand Paris ; une très belle exposition se tient actuellement à la Cité du patrimoine au Palais de Chaillot.

En voyant l'exposition, je me disais : *Si on avait confié cette réflexion non pas uniquement à des architectes (que M. DUMONT n'y voie pas un propos malveillant à son égard) mais également à des urbanistes, on aurait encore eu une dimension supplémentaire.*

C'est ce qui se fait à Roncq ; on ne s'attache pas uniquement à une approche architecturale mais également urbanistique pour l'ensemble de la Ville. Donc, évidemment, on est totalement a contrario d'une stigmatisation de certains quartiers.

Pour autant, et je terminerai par là, cela m'amène à une réflexion : aujourd'hui, on est en train de réfléchir notamment sur le quartier du Lierre. Une opération d'une dizaine ou quinzaine de maisons est en cours d'achèvement située « derrière » ce quartier. La réflexion, qui est la mienne et que je sou mets à cette Assemblée est la suivante : sur quoi travaille-t-on pour

essayer aussi d'harmoniser cet apport supplémentaire parce que, même si ce qui n'a pas encore de nom pour quelques secondes, cela existe quand même. Qu'on le veuille ou non, c'est quand même quelque part un apport à ce quartier du Lierre.

Je voulais juste savoir comment on pouvait réfléchir à cet apport et quel rôle également les élus, collectivement, peuvent jouer dans ces réflexions ?

M. LE MAIRE –

Vous avez parfaitement raison et j'ai envie d'ajouter que les élus doivent se nourrir aussi des réflexions faites par les penseurs de ce temps. Ce matin nous étions interpellés par le philosophe Compte-Sponville notamment... Et on le fait au niveau communautaire, on ne peut le faire à tous les niveaux, : on s'interroge en permanence sur la réécriture urbaine et architecturale avec des sociologues, des historiens... On ne fait pas une ville de manière spontanée ; il y a une trame historique puis des perspectives d'avenir.

Je vous rejoins donc complètement, notamment sur la très belle exposition du Palais de Chaillot.

Mais j'ajoute qu'il faut que l'on s'interroge en permanence sur la façon dont on veut vivre.

L'essentiel, c'est quoi ?

C'est quand même l'humain qui habite ces maisons et c'est l'humain qui, demain, habite la ville.

On le fait au niveau de la Communauté urbaine, naturellement, à travers l'Agence d'urbanisme qui est un outil fondamental essentiel. Je ne peux que vous inciter à consulter cette Agence d'urbanisme dans la création de votre atelier de coproduction.

M. PETILLON –

Ce matin, au cours de cette réunion qui s'est déroulée ici même, trois thématiques ont été développées dont une consacrée au développement durable dans la construction. On faisait état d'une expérience actuellement en cours sur Lille, qui a pour nom « Humanité » dont l'équipe d'urbanistes comprend un philosophe, un médecin, un psychiatre, des gens totalement étrangers à la profession il y a encore quelques années et qui, aujourd'hui, viennent apporter leur(s) idée(s) dans la conception d'une nouvelle ville.

Humanité, c'est quoi ?

Près de 5.000 habitants à terme et une nouvelle façon de voir l'urbanisme.

Monsieur TELLIER, vous disiez que cela dénotait peut-être mes origines. Effectivement, j'ai démarré fin des années 70 avec des ateliers de coproduction sur le quartier de l'Alma gare. Je

constate que, 39 ans plus tard, il y a toujours des ateliers de coproduction, notamment sur Lille. La mode n'est donc pas trop passée dans ce domaine ; je m'en félicite.

Je reviens sur les propos qu'a tenus tout à l'heure Mme COPPIN-QUIVRON sur l'aide que peut apporter un architecte pour constituer les dossiers.

Nous avons évoqué cette réflexion en Commission sans la développer. J'en ai reparlé ensuite avec Christophe DUMONT, architecte lui-même, et il est vrai que souvent des gens, pleins de bonnes intentions, déposent des dossiers de permis de construire mais, vous m'excuserez de dire qu'ils sont catastrophiques.

Certains reviennent plusieurs fois, en demandant chaque fois si c'est enfin la version définitive. Cela nous fait parfois mal au cœur ; je vous avoue qu'il nous est même arrivé de faire des simulations à partir d'une photo pour montrer aux gens ce que leur projet rendrait. Dans ce cas, nous dépassons alors notre rôle et, si nous le faisons, ce serait alors deux agents à temps complet qu'il faudrait embaucher pour aider les gens à préparer leur dossier de permis de construire. Bien sûr, nous les invitons à se diriger vers les hommes de l'art.

Nous n'excluons pas aussi, peut-être dans les années à venir, que cette délibération (que nous allons prendre ce soir) continue à évoluer avec une aide apportée dans ce domaine.

Nous n'avons pas voulu trop attendre parce que cette délibération avait été promise rapidement au début du mandat. Nous passons ce premier message sans exclure du tout la possibilité de faire travailler des hommes de l'art sur des restaurations, dont certaines parfois très délicates et inciter les gens à y avoir recours.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie pour ce débat très enrichissant.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est ainsi adoptée, compte tenu de l'abstention du groupe « Action ronquoise citoyenne » ; je vous en remercie.

1.12 - DENOMINATION VOIES - Opération de construction rattachée à la rue du Président Allende - Site économique « Dronckaert II »

Nous avons été saisis par les opérateurs ayant entrepris le lotissement d'habitat (10 logements individuels et 2 habitations sociales) rattaché à la rue du Président Allendé ainsi que le site économique du « Dronckaert II », en vue de donner une dénomination à la voie de desserte et une numérotation.

Il vous appartient d'arrêter un choix pour les deux voies concernées.

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour les dénominations suivantes :

1) *Voie donnant sur la rue du Président Allende :*



ALLEE DES 3 ROIS

2) *Voie de desserte du « Dronckaert II »*



ALLEE WINSTON CHURCHILL

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 mai 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, la dénomination d'une voie est toujours très sensible. Vous avez la parole.

M. DESMET –

Je remercie Monsieur TELLIER pour avoir fait la transition avec la dénomination de voies qui, il est vrai, est toujours problématique et porte toujours à débat en Commissions.

Ce soir, nous avons deux rues à baptiser.

- une allée située en bas de la rue du Président Allende, juste à côté du quartier du Lierre, où des maisons sont en cours de construction.

Suite aux recherches qu'a effectuées Rose-Marie BUCHET, je signale qu'à cet emplacement étaient situés les ateliers Vervacke, entreprise de sciage, et cette voie s'appelait alors « rue des 3 rois » En conséquence, la reprise de cette dénomination a été proposée en Commission pour des raisons historiques. Cette rue des 3 rois a été débaptisée pour l'appellation rue Allende.

Il ne s'agira pas d'une rue prolongée, comme proposé en Commission.

Je vous propose l'appellation « allée des 3 Rois ».

- La deuxième dénomination concerne la voie appelée Dronckaert II actuellement suite à un oubli.

En Commission, avait été proposé de reprendre les noms des Pères de l'Europe. Suite à une discussion ouverte sur l'appellation « Allée Winston Churchill », il est vrai que ce père a été oublié et le reprendre permet de remettre à l'honneur ce qu'a fait Winston Churchill pour l'Europe puisque, dès 1945, il parlait des « Etats unis d'Europe ».

M. LE MAIRE –

Merci ; je suis très sensible à Winston-Churchill dans ma délégation internationale.
Monsieur TELLIER, nous vous écoutons.

M. TELLIER –

En complément d'information puisque sur la diapositive sont présents les trois noms. Effectivement trois propositions ont été faites à chaque fois lors de la Commission plénière de la semaine dernière.

Je souhaiterais connaître l'objet du vote :

- Vote-t-on sur l'une de ces trois propositions ?
- Est-ce un tir groupé « Allée des 3 Rois » et « Allée Winston-Churchill » sachant qu'il y a une affinité entre la monarchie et Churchill...

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas osé le faire !

Vous l'avez fait ; il fallait quelqu'un pour le faire.

Je vous réponds : c'est un tir groupé de ces deux propositions d'appellation.

M. TELLIER –

Comment faire si l'on n'est pas convaincu par la première appellation mais, par contre, convaincu par la seconde ?

M. LE MAIRE –

A un moment donné, il faut faire un choix. On ne peut être convaincu de tout mais c'est ainsi. Et le problème des dénominations, c'est bien de n'être jamais totalement convaincu. Il faut donc trancher.

J'ai envie de dire que tout le monde dans cette affaire est dans son rôle ; tous les noms sont tout à fait honorables, respectables sauf qu'il faut faire un choix.

Monsieur PLOUVIER, nous vous écoutons.

M. PLOUVIER –

Je constate que vous êtes sensible à Winston-Churchill mais vous ne l'êtes pas à Mme Jacqueline-Verhulst...

M. LE MAIRE –

Attendez, Monsieur PLOUVIER !

Ce que vous faites en permanence n'est pas bien et n'est pas acceptable. Et ce genre de chose ne me fait même plus sourire.

M. PLOUVIER –

Monsieur le Maire, pardonnez-moi, mais vous rejetez le terme d'exclusion. La semaine dernière, nous avons eu une note de synthèse et ce terme y était repris en toutes lettres. Reprenez le document et vous le verrez.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas bien ce que vous faites : dire qu'être pour l'appellation « allée des 3 Rois » c'est être contre celle de « Jacqueline-Verhulst »...

M. PLOUVIER –

Nous faisons une proposition. J'estime que c'est une personne qui est tout à fait honorable.

M. LE MAIRE –

Elle n'est pas connue.

M. PLOUVIER –

Une nouvelle fois, nous constatons qu'une proposition que nous faisons est rejetée alors qu'une autre proposition est retenue. C'est quand même un peu bizarre. Permettez-moi de m'emporter aussi car il y a deux poids et deux mesures. On n'est pas dans l'exclusion mais au moins dans la sélection.

Je persiste à dire qu'il faut dénommer cette allée « Jacqueline-Verhulst » mais cette proposition sera soumise à représentation municipale réunie ce soir. C'est tout.

M. LE MAIRE –

N'en faisons pas un fromage car nous avons franchement autre chose à faire.

1^{er} vote : qui est pour la dénomination « Allée des 3 Rois »

Je porte aux voix.

Cette rue portera donc le nom d'allée des 3 Rois, compte tenu du vote contre du groupe « Action ronquoise citoyenne ».

Monsieur PLOUVIER, nous n'allons pas voter sur l'appellation « Jacqueline-Verhulst » ; vous serez seul pour alors que tous les autres élus seront contre. Nous ne sommes pas non plus des « gogos » ; soyons très clairs, nous ne sommes pas du tout contre Mme VERHULST, loin de là,

mais ce soir nous sommes pour l'appellation « allée des 3 rois » parce que M. DESMET a proposé de retrouver la toponymie historique ; c'est tout et il n'y a pas d'opposition.

Voyez que la façon de poser la question n'est pas bonne.

2^{ème} vote : qui est pour la dénomination « allée Winston-Churchill » proposée par notre collègue, Monsieur TELLIER.

UNANIMITE, je vous en remercie et nous en sommes vraiment ravis.

Que se passe-t-il, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Je constate que notre proposition est rejetée une fois de plus.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, une quasi-unanimité s'est dégagée ; je n'y puis rien si les 32 membres sont pour la dénomination « allée des 3 rois » mais, pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils sont contre Mme VERHULST, loin de là.

1.13 - SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE) - Adhésion de la commune de Wambrechies - Avis du Conseil municipal

Lors de son comité syndical en date du 17 février 2009, le SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE), a examiné favorablement la demande d'adhésion de la Commune de Wambrechies.

Nous avons eu connaissance de ces décisions concordantes, par envoi du SIMERE réceptionné le 23 mars dernier, nous invitait à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce, en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C. T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur cette adhésion de la Commune de Wambrechies au SIMERE.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 12 mai 2009***

M. LE MAIRE –

Monsieur WINDELS, vous avez la parole.

M. WINDELS –

Merci, Monsieur le Maire.

La commune de Wambrechies a demandé son adhésion au SIMERE. Lors de son comité syndical en date du 17 février 2009, le SIMERE a donné un avis favorable à cette adhésion.

Le SIMERE nous invite à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce en application de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

Nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur cette adhésion comme vous l'avez fait pour la commune d'Hallennes lez Haubourdin lors du conseil municipal du mois de décembre 2008.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur WINDELS.

Sans observation particulière, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Je remercie le Secrétariat général pour la bonne organisation et le déroulé de notre séance.

Je rappelle que notre prochain Conseil municipal se tiendra le 1^{er} juillet mais, avant de nous séparer, Madame MARIAGE souhaite faire une distribution de graines.

Mme MARIAGE –

Effectivement, Monsieur le Maire, il s'agit de graines mellifères à planter dans vos jardins.

M. LE MAIRE –

Et vous contribuerez ainsi à la production de miel. Merci à tous et bonne soirée.

Levée de séance à 21h15.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.